



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

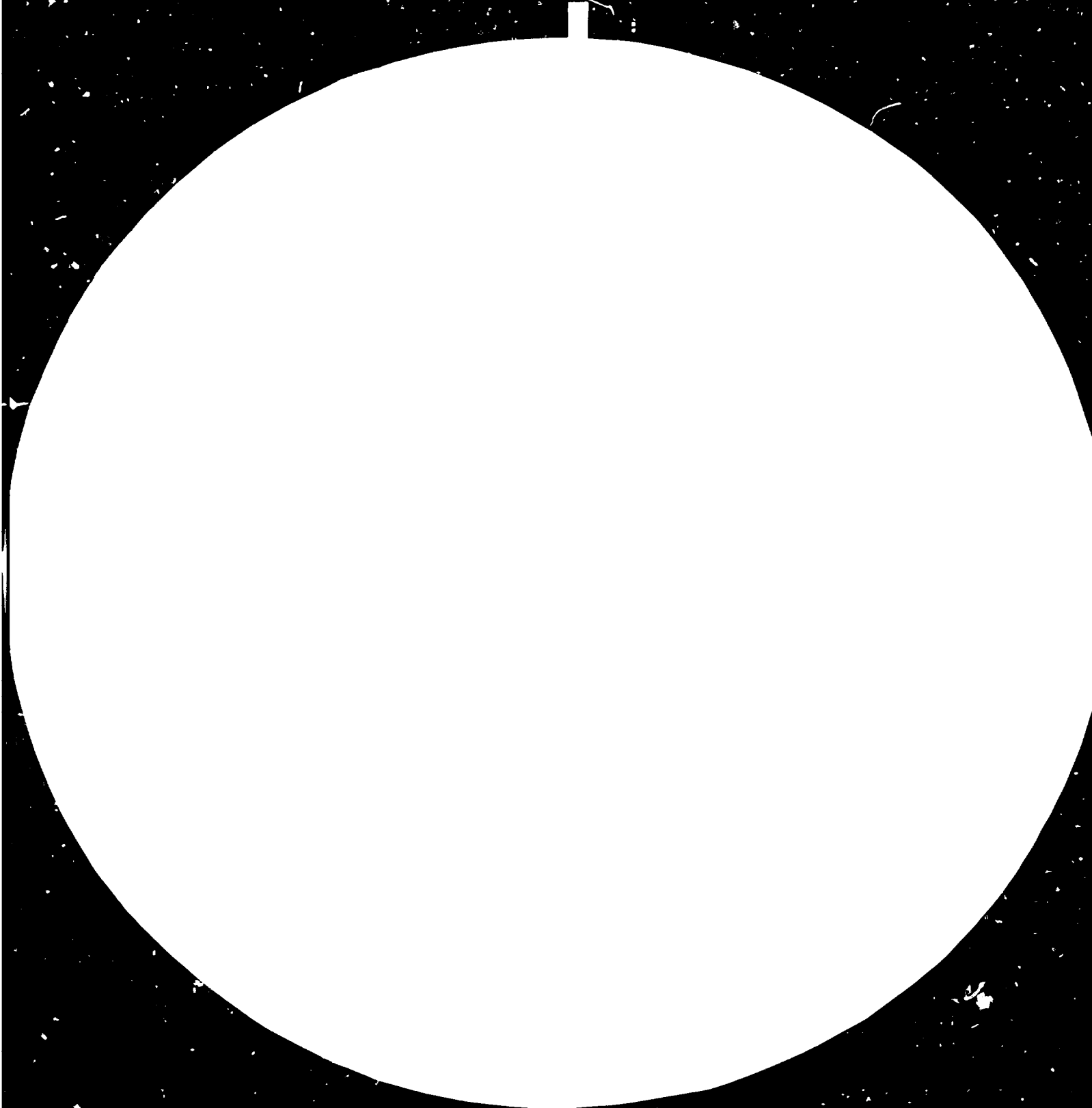
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





12162 - F



Distr. GENERALE

ID/B/274
29 mars 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Seizième session
Vienne, 11-28 mai 1982

Point 7 de l'ordre du jour

DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

Rapport intérimaire

Présenté par le Directeur exécutif de l'ONUDI
et le Secrétaire exécutif de la CEA

V.82-23789

Distr.: 7 avril 1982

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 2	3
<u>Chapitres</u>		
I. FORMULATION D'UN PROGRAMME POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	<u>3 - 23</u>	3
II. ACTIVITES D'APPUI AU PROGRAMME DE LA DECENNIE	<u>24 - 56</u>	8
Mise en valeur des ressources en main-d'oeuvre en vue de l'industrialisation	26 - 27	9
Ressources naturelles et énergie	28 - 33	9
Programmes sectoriels	34 - 41	11
Technologie	42 - 44	13
Mobilisation de ressources financières pour la Décennie	45 - 47	13
Coopération industrielle intra-africaine	48 - 50	14
Assistance technique	51	15
Etudes et recherche sur l'industrie	52	15
Information et publicité au sujet de la Décennie	53 - 56	16
III. RENFORCEMENT DU SECRETARIAT	<u>57 - 59</u>	17
IV. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	<u>60</u>	17

Résumé

Faisant suite à la partie II de la résolution 36/182 de l'Assemblée générale, le rapport donne un aperçu d'ensemble sur les dispositions que la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine et l'ONUDI ont prises pour élaborer des propositions en vue de la formulation et de l'exécution d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il expose dans ses grandes lignes l'action engagée par les trois secrétariats pour lancer la phase préparatoire du programme après l'adoption desdites propositions par la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie. Il rend aussi brièvement compte de l'examen auquel les secrétariats ont procédé pour déterminer si leurs activités étaient conformes aux priorités pour la Décennie, définies dans le cadre du Plan d'action de Lagos et des mesures prises pour les y adapter.

Introduction

1. Le Conseil du développement industriel est saisi du présent rapport en application du paragraphe 3 de la résolution 54 (XV) du 30 mai 1981, dans lequel le Conseil a demandé au Directeur exécutif de l'ONUDI de lui faire rapport sur les mesures prises pour multiplier ses contacts avec les Etats africains, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, pour contribuer activement au succès de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

2. Le présent rapport dont le texte a été arrêté d'un commun accord par le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA, fait aussi suite au paragraphe 5 de la partie II de la résolution 36/182 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1981, qui prie notamment le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel à sa seizième session et du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1982, un rapport d'ensemble sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

I. FORMULATION D'UN PROGRAMME POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

3. Les deux résolutions susmentionnées insistent aussi sur l'importance particulière de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, importance dont il a été dûment tenu compte dans les dispositions prises par les Secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI afin de définir un programme d'action pour la Décennie conformément aux principes directeurs énoncés dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique^{1/}.

4. Comme le Directeur exécutif l'a indiqué dans son Rapport annuel pour 1981^{2/}, les trois secrétariats ont coopéré pour rédiger quatre documents de travail où figurent des propositions en vue de la formation et de l'exécution d'un programme pour la Décennie. Les documents qui ont été présentés, après avoir été examinés par une réunion intergouvernementale d'experts africains, à la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie, tenue en novembre 1981, sont communiqués au Conseil, comme documents de séance, à sa seizième session^{3/}. Il convient cependant de noter que ces documents ont été reproduits tels qu'ils avaient été soumis à la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie, sans qu'il y soit tenu compte des modifications et révisions préconisées par les experts participant à la réunion intergouvernementale et ultérieurement approuvées par les ministres^{4/}. Sous une forme dûment révisée à la lumière des recommandations formulées lors de la réunion intergouvernementale et de la Conférence des ministres, les documents de travail ont été l'objet d'échanges de vues entre les trois secrétariats qui en arrêtent actuellement la version définitive.

^{1/} A/S-11/14, annexe I, chapitre II.

^{2/} ID/B/280, chapitre IV, paragraphes 97 à 102.

^{3/} Voir ID/B/CRP.82/1 à 4

^{4/} Voir le rapport de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie (ID/B/274/Add.1, paragraphe 46).

5. Le premier document (ID/B/CRP.82-1), qui est intitulé "Cadre pour la formulation et l'exécution du programme (1980-1990)", traite de l'industrialisation autosuffisante et auto-entretenu et définit un cadre pour la formulation, aux niveaux national, sous-régional et régional, des programmes nécessaires pour traduire dans les actes le Plan d'action de Lagos, dans lequel les Etats africains ont manifesté leur intention d'assurer dès 1990 1,4 % de la production industrielle mondiale. Le document analyse aussi la stratégie à adopter pour satisfaire, par ses propres forces, certains besoins essentiels - denrées alimentaires, matériaux de construction, vêtements et énergie - et souligne qu'il faut mobiliser toutes les ressources disponibles; mettre en place des moyens de formation professionnelle; stimuler la mise au point, l'adaptation et le transfert des techniques industrielles; promouvoir la coopération et les échanges commerciaux dans le domaine industriel à l'échelle du continent africain; prendre des dispositions en vue de consultations entre pays africains; diffuser des informations sur la Décennie; mettre en place l'infrastructure institutionnelle requise. Le document insiste sur la nécessité de l'autonomie collective, ainsi que sur le rôle que la Banque internationale de développement industriel^{5/}, dont on a proposé la création, pourrait jouer en mobilisant des ressources financières au service du développement industriel.

6. Intitulé "Directives pour la formulation des stratégies pour les sous-secteurs industriels et domaines principaux (1980-1990)", le deuxième document (ID/B/CRP.82-2) présente des propositions pour le développement des sous-secteurs prioritaires : Produits alimentaires, textiles et matériaux de construction. Il traite aussi des moyens de promouvoir le développement intégré de certaines branches qui relèvent d'autres sous-secteurs industriels (industries forestière, métallurgique, chimique et mécanique, petite industrie; industrie de l'emballage et du conditionnement), et dont les produits pourraient aider à augmenter la productivité agricole, en ce qui concerne notamment les denrées alimentaires. A cet égard, le document traite des produits suivants : engrais, pesticides, produits pharmaceutiques, machines et matériel pour l'agriculture et l'irrigation, matériel pour le stockage et la transformation des produits alimentaires, matériel de transport et pièces de rechange correspondants, machines-outils, fer et acier, cuivre et aluminium. Le document donne aussi des indications approximatives quant à la capacité de production, aux investissements et à la main-d'oeuvre nécessaires dans quelques-uns des sous-secteurs et récapitule les apports de facteurs de production qu'exigent les activités de développement, de promotion et d'exécution. Parmi ces facteurs sont les ressources naturelles (matières premières et énergie) ainsi que la main-d'oeuvre, les moyens institutionnels et les ressources financières.

7. Le troisième document (ID/B/CRP.82-3), qui est intitulé "Contrôle et rapports sur l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique", expose les objectifs de ce contrôle et souligne l'importance que revêt la collecte des données repères en vue de l'évaluation future du programme. On y trouve également des propositions concernant les mesures à prendre aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial.

^{5/} Voir ID/B/261/Add.7; ID/B/275 et Add.1.

8. Intitulé "Modalités d'exécution du programme", le quatrième document (ID/B/CRP.82-4) insiste sur l'importance de la phase préparatoire (1982-1984) du programme de la Décennie et présente des propositions quant aux mesures à prendre aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial. A cet égard, il préconise notamment la création de comités nationaux de coordination et la mise en place de centres opérationnels chargés de planifier, de coordonner et de suivre les activités relatives à la Décennie. Ce document contient aussi des directives pour une campagne d'information sur la Décennie et précise le rôle que pourraient jouer les organisations internationales.

9. La sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie a adopté, sous réserve qu'y soient incorporées les modifications suggérées, les propositions qui figurent dans les quatre documents visés plus haut, ainsi que les trois résolutions suivantes :

- 1(VI) Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- 2(VI) Fonds africain de développement industriel (FADI);
- 3(VI) Création d'une banque internationale du développement industriel.

10. Les propositions et le rapport, y compris les résolutions, adoptés par les Ministres africains de l'industrie à leur sixième Conférence, ont été étudiés à la première réunion, tenue à Vienne du 11 au 14 janvier 1982, du Comité mixte des Secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUUDI chargé d'examiner l'exécution d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique dans le cadre du Plan d'action de Lagos. Le Comité mixte a aussi étudié comment devrait être assurée la coordination des activités à entreprendre durant la phase préparatoire du programme de la Décennie.

11. A cette même réunion, il a d'une part, été réaffirmé que la responsabilité de l'exécution du programme de la Décennie incombait aux gouvernements, et d'autre part été admis que toutes les activités en question devraient également se faire avec la participation maximale d'experts nationaux.

12. Le Comité mixte a reconnu qu'il faudrait, lors du choix des activités à entreprendre dans le cadre de la phase préparatoire, veiller à ce que celles-ci : a) contribuent aux objectifs politiques fondamentaux de l'autosuffisance collective et du développement autonome, b) réduisent la dépendance à l'égard de facteurs de production extérieurs, c) favorisent l'introduction, dans les programmes de coopération technique, des modifications requises par l'instauration rapide de l'autosuffisance, d) prennent en considération le fait qu'il importe d'élargir les marchés et de rechercher des sources plus appropriées de matières premières pour diversifier et accroître la production, e) contribuent au développement des capacités nationales, sous-régionales et régionales de production, f) assurent la constitution d'un noyau de projets intégrés ayant pour objet les modifications structurelles présentant le maximum de liens avec l'agriculture et les transports et en tenant compte des projets nationaux envisagés, et g) favorisent le développement des capacités locales.

13. A la lumière des délibérations de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie, un accord a également été réalisé sur les activités à entreprendre au cours de la phase préparatoire (1982-1984) aux échelons national, sous-régional, régional et international. Ainsi la première étape vers l'élaboration de programmes régionaux et sous-régionaux consisterait à créer des comités de coordination et des centres opérationnels à l'échelon national, et à définir et cerner des domaines prioritaires spécifiques en vue d'une coopération immédiate, compte étant pleinement tenu des projets nationaux envisagés et en cours. Le Comité a estimé que la mobilisation et l'utilisation optimales des ressources financières et de la main-d'oeuvre spécialisée étaient essentielles pour le succès du programme de la Décennie à tous les niveaux, et qu'il faudrait veiller tout particulièrement à bien faire connaître ce programme du grand public.

14. Parmi les activités à entreprendre dans les plus brefs délais, le Comité a accordé une place prépondérante au développement des capacités nationales de production et à celui de l'infrastructure correspondante. Pour aider les gouvernements à évaluer la capacité et le potentiel découlant de la structure de leurs secteurs industriels, afin de pouvoir proposer des mesures à court et long terme pour la rationalisation et l'expansion des sous-secteurs clefs et des grandes branches de l'industrie, les trois organisations - CEA, OUA et ONUDI - rassembleront et analyseront des données concernant le secteur industriel de divers pays. Des directives pour l'évaluation du secteur industriel, accompagnées d'instructions destinées aux consultants à recruter à cet effet, seront transmises aux gouvernements; une fois les évaluations achevées, les résultats en seront analysés par les gouvernements en coopération avec des missions de haut niveau (qu'organiseront les trois organisations) et étudiés lors de réunions nationales de travail consacrées à l'incorporation du programme de la Décennie dans les politiques et plans nationaux de développement.

15. Les trois organisations aideront également les gouvernements, sur leur demande, à définir la meilleure formule pour créer au niveau national, des comités de coordination et des centres opérationnels. Une brochure de promotion sera rédigée à cet effet, et les gouvernements seront informés de l'expérience acquise par d'autres pays en matière de coordination d'activités industrielles.

16. Aux échelons régionaux et sous-régionaux, une des principales activités initiales aura trait à l'identification des domaines prioritaires spécifiques en vue d'une coopération immédiate. Les résultats de l'analyse à laquelle auront procédé les trois organisations de coopération industrielle intra-africaine seront diffusés aux organisations sous-régionales et régionales et pourront servir à l'élaboration préliminaire de projets susceptibles d'être exécutés durant la Décennie. Cette élaboration sera faite avec le concours d'experts de haut niveau qui examineront des moyens d'action possibles dans divers domaines - production, recherche-développement, commercialisation, technologie, finances, main-d'oeuvre - et mettront au point dans leurs détails certains programmes régionaux et sous-régionaux particuliers, compte tenu des disponibilités en matières premières, des industries en place et de la demande prévue. Lors de l'élaboration de ces toutes premières propositions de projets, qui seront présentées à plusieurs réunions d'experts intergouvernementaux, les experts de haut-niveau proposeront également des mécanismes pour l'exécution de projets conjoints, notamment la création de sociétés multinationales africaines et la manière d'en tirer parti.

17. Le Comité mixte a également décidé d'organiser en 1983 une réunion d'organisations inter-gouvernementales africaines et d'institutions spécialisées afin d'assurer leur participation au programme de la Décennie.

18. S'agissant des travaux aux échelons interrégional et international, des mesures ont été proposées pour donner suite aux dispositions prises par le Directeur exécutif de l'ONUDI en mars 1981, époque à laquelle il a entrepris, en application de la résolution 35/56B de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, concernant la Décennie du développement industriel de l'Afrique, d'établir des contacts appropriés avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies pour leur demander de contribuer au succès de la Décennie. Le Directeur exécutif avait alors contacté le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale.

19. Etant donné que dans sa résolution 36/182 (Partie II, paragraphe 5) l'Assemblée générale avait entre autres, prié le Directeur exécutif de l'ONUDI et le Secrétaire exécutif de la CEA de poursuivre et d'intensifier leurs contacts avec les organes, organisations et organismes des Nations Unies, le Comité mixte a décidé que la CEA, l'OUA et l'ONUDI devraient donner suite aux premiers contacts évoqués ci-dessus et convoquer en 1982 une réunion des entités des Nations Unies. Lors de cette réunion, qui s'est tenue à la fin de mars 1982, les organisations ont fait le point de leurs activités concernant l'Afrique et ont étudié de quelle manière elles répondaient aux buts et objectifs du Plan d'action de Lagos, et les débats ont porté sur la contribution que ces organisations pouvaient apporter au programme de la Décennie. La question des contributions au programme de la Décennie sera également abordée à la réunion, à Genève, de l'OUA et des Secrétariats des organes, organismes et organisations des Nations Unies, prévue en avril 1982, qui traitera de la coopération dans des domaines comme l'information, la recherche et la formation.

20. Il a également été décidé à la réunion du Comité mixte que l'OUA fera tout son possible pour amener ses Etats Membres à participer davantage aux réunions d'orientation et autres des organisations des Nations Unies, afin que les programmes de travail de ces dernières tiennent dûment compte du programme de la Décennie.

21. Par ailleurs, le Comité mixte s'est particulièrement intéressé à la vulgarisation du programme de la Décennie, préconisée à l'alinéa b) du paragraphe 5 de la résolution 1(VI) adoptée par la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie. Il a été reconnu qu'il était essentiel de définir les groupes de personnes à toucher et les moyens de communication à employer pour faire connaître au grand public le programme de la Décennie. A la parution d'un volume groupant les versions révisées des documents de travail présentés à la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie et des extraits du rapport de cette Conférence, s'ajoutera l'établissement de diverses publications d'information sur la Décennie en vue d'une large diffusion. On envisage également d'organiser une réunion où seront examinés les moyens et méthodes permettant de mieux faire connaître la Décennie, ces activités étant complétées dans divers pays de la région, par des réunions de travail nationales et des missions ayant pour objet de promouvoir le programme de la Décennie.

22. Le Comité mixte a également étudié les moyens de réunir les ressources nécessaires pour financer les activités envisagées dans le cadre de la phase préparatoire. Outre les activités mentionnées plus haut, aux paragraphes 13 à 21, on en prévoit d'autres encore à l'échelon national qui couvrent notamment l'évaluation des capacités actuelles en matière de technique et de recherche-développement, l'analyse de la situation de la main-d'oeuvre industrielle dans les sous-secteurs industriels prioritaires et la création d'institutions consacrées à l'énergie. Aux échelons sous-régionaux et régionaux, les activités comprendront l'inventaire des matières premières de base nécessaires à la réalisation des projets prioritaires et essentiels, l'évaluation des faiblesses et des insuffisances des entrepreneurs locaux en matière de commercialisation; et l'élaboration de stratégies de coopération industrielle en vue d'une autosuffisance collective.

23. Le Comité mixte a décidé qu'en plus d'un document d'ensemble sur la mobilisation de ressources financières nationales et extérieures pour la réalisation du programme de la Décennie, qui sera distribué aux gouvernements ainsi qu'aux organisations régionales et sous-régionales, il sera établi un document de projet concernant l'assistance technique accordée par le PNUD aux pays d'Afrique au cours de la phase préparatoire, et dans lequel il sera tenu compte du fait que cet organisme a réservé dans le programme régional pour l'Afrique au cours du troisième cycle (1982-1986), un montant de quelque trois millions de dollars à la réalisation du programme de la Décennie à partir de 1982. D'autres documents de projet seront également élaborés afin d'obtenir un complément d'aide financière du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) et d'autres sources.

II. ACTIVITES D'APPUI AU PROGRAMME DE LA DECENNIE

24. Suite à la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, les Secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI ont revu leurs activités afin de les aligner sur les priorités définies pour la Décennie dans le cadre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos^{6/}. Etant donné que la proclamation de la Décennie a imprimé un élan particulier aux mesures prises par les secrétariats pour accélérer le processus d'industrialisation de l'Afrique, l'examen et la réorientation de ces activités ont été fondés dans une large mesure sur les programmes en cours des trois secrétariats. La sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie ayant adopté le programme pour la formulation et la mise en oeuvre du programme de la Décennie, les trois secrétariats ont arrêté de nouveaux secteurs d'activités qui seront développés pendant la phase préparatoire du programme et feront l'objet d'un compte rendu plus détaillé à une date ultérieure.

25. Dans les paragraphes ci-après, on trouvera des exemples de mesures prises par les secrétariats à l'appui du programme de la Décennie dans certains domaines prioritaires. On trouvera de plus amples détails dans les récents rapports d'activités de la CEA^{7/} et de l'ONUDI^{8/}, qui seront présentés, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

^{6/} A/S-11/14, Annexe II.

^{7/} CEA, Rapport annuel, 1981-1982.

^{8/} Rapport annuel du Directeur exécutif, 1981 (ID/B/280).

Mise en valeur des ressources en main-d'oeuvre
en vue de l'industrialisation

26. Non seulement le Plan d'action de Lagos mais aussi le programme de la Décennie accordent un rang élevé de priorité à la mise en valeur des ressources humaines, en particulier à la mise en valeur des compétences industrielles et technologiques. Les trois secrétariats ont donc réexaminé leurs activités de formation industrielle et pris des mesures pour coordonner leur action visant à aider les pays africains à mettre en valeur leurs ressources en main-d'oeuvre industrielle et technique, notamment celle requise pour l'identification, la conception et la mise au point des projets ainsi que pour la planification des entreprises. Il est prévu que les propositions concernant cette action seront réunies dans un guide imprimé à l'intention des gouvernements. Outre l'attribution de bourses et l'organisation de voyages d'études et de stages de formation en groupe pour des participants des pays africains, on met particulièrement l'accent sur le programme des "centres d'excellence", et des travaux sont en cours pour faciliter l'échange entre les pays africains de stagiaires placés dans l'industrie.

27. Par ailleurs, un séminaire destiné à des hommes d'affaires africains s'est tenu à Addis-Abeba du 9 au 14 novembre 1981, au cours duquel des recommandations ont été faites sur le perfectionnement des chefs d'entreprise en Afrique. La contribution des universités africaines à la mise en oeuvre du programme de la Décennie a été l'un des principaux sujets de discussion lors de la réunion des vice-chanceliers et des recteurs des universités africaines qui s'est tenue à Addis-Abeba en février 1982. La consultation mondiale sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle, qui doit se tenir cette année, porte à son attention, espère-t-on sur la contribution de la communauté internationale au développement du potentiel industriel et technologique de l'Afrique.

Ressources naturelles et énergie

28. On a évalué les activités des secrétariats relatives à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles. Le Plan d'action de Lagos mettant un accent particulier sur la contribution qu'apporte le secteur industriel à la mise en valeur des ressources naturelles en fournissant les apports voulus et en utilisant les produits obtenus, les secrétariats ont donné la priorité à la mise en valeur des ressources agricoles, minérales et énergétiques et des ressources en eau. Certaines des mesures prises sont mentionnées plus loin, dans les paragraphes 34 à 41 relatifs aux programmes sous-sectoriels.

29. Des programmes et projets précis relatifs à l'extraction, à la mise en valeur et au traitement des ressources minérales ont été élaborés lors de la première Conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) en février 1981. L'assistance fournie au Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, à Dodoma (République-Unie de Tanzanie), a été intensifiée en cours d'année et l'on s'attache actuellement à créer un centre similaire à Brazzaville (Congo) pour les pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Des contacts ont également été pris avec le Secrétariat de la Commission

économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de déterminer la meilleure méthode à suivre pour créer un tel centre en Afrique de l'Ouest. On a achevé d'établir des cartes de la géologie, des ressources minérales et des gisements de pétrole et de gaz de l'Afrique. Un séminaire accompagné d'un voyage d'étude, destiné aux spécialistes africains des techniques minières, a eu lieu à Krivoy-Rog (Union des Républiques socialistes soviétiques) en juin 1981.

30. Etant donné l'importance de la mise en valeur des ressources énergétiques africaines dans l'application du programme de la Décennie, des consultations ont eu lieu avec les gouvernements africains et une réunion régionale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été organisée à Addis-Abeba, du 12 au 16 janvier 1981. Les participants à cette réunion ont adopté un plan d'action et contribué à préparer la région africaine à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tenue à Nairobi (Kenya) du 10 au 21 août 1981, lors de laquelle a été adoptée une résolution visant à promouvoir la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en Afrique^{9/}.

31. Des mesures sont également prises pour mettre en oeuvre la décision des Chefs d'Etat et de gouvernement africains de créer une commission africaine de l'énergie et un fonds africain de l'énergie, qui exerceront tous deux une influence directe sur les activités liées à l'énergie envisagées dans le programme de la Décennie.

32. Les groupes spéciaux constitués au sein des trois secrétariats en vue de coordonner les activités liées à l'énergie réajustent actuellement leurs programmes de manière à intensifier l'assistance aux pays d'Afrique dans le domaine de l'énergie. Un certain nombre de pays d'Afrique et divers Etats membres des Centres multinationaux de programmation et d'exécution des projets (MULPOC), établis à Tanger et Lusaka, ont reçu une assistance pour l'élaboration de politiques touchant la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydroélectriques. On a également fourni des services consultatifs à des pays d'Afrique de l'Ouest dans le cadre d'activités de coopération et de formation dans le domaine de l'énergie électrique et plusieurs pays ont demandé et reçu une assistance technique pour la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. On a lancé un programme de formation en matière de mise en valeur et d'utilisation de l'énergie solaire à l'intention de techniciens, ingénieurs et scientifiques africains et l'on prépare actuellement un séminaire sur la formation à la gestion et à la planification de l'énergie industrielle, prévu pour la fin de 1982, à l'intention de certains pays d'Afrique.

33. Dans le Plan d'action de Lagos comme dans le programme de la Décennie, il est souligné qu'il faut tenir compte des facteurs écologiques dans l'industrialisation. A cette fin, les trois secrétariats intensifient actuellement leurs activités dans ce domaine afin d'élaborer des programmes plus détaillés d'assistance aux gouvernements. Lors d'une réunion du Comité régional intergouvernemental mixte sur les établissements humains et l'environnement, qui aura lieu à Addis-Abeba du 28 juin au 2 juillet 1982, on examinera notamment les incidences du programme de la Décennie sur l'environnement. Les résultats de cette réunion permettront de définir des orientations supplémentaires pour les activités des secrétariats en la matière.

^{9/} Résolution 6 sur la mise en oeuvre du Plan d'action régional de Lagos et d'autres plans régionaux d'Asie et d'Amérique latine en ce qui concerne les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/CONF.100/11, chapitre premier).

Programmes sectoriels

34. Comme il est souligné dans le programme de la Décennie, les industries de base - notamment mécaniques, métallurgiques et chimiques - et les industries fondées sur l'agriculture et sur les forêts, sont indispensables à la constitution d'une base industrielle solide permettant de promouvoir l'autosuffisance et un développement autonome. Les trois secrétariats, qui ont mis l'accent sur l'expansion de ces industries et sous-secteurs essentiels, ont donc intensifié leur action dans ces domaines. Les diverses réunions mondiales tenues dans le cadre du Système de consultations de l'ONUDI, les missions sous-sectorielles dans les pays d'Afrique et les réunions d'experts ont permis de promouvoir les activités des secrétariats liées au renforcement des programmes sous-sectoriels.

35. Dans le sous-secteur des industries mécaniques, par exemple, on a identifié un certain nombre de produits pouvant être fabriqués localement et l'on a établi des profils de projets à l'intention des pays intéressés. A ce propos, la première Consultation régionale sur l'industrie des machines agricoles, qui doit avoir lieu à Addis-Abeba, du 5 au 9 avril 1982, devrait adopter des propositions concrètes visant à accélérer le développement de cette industrie en Afrique. Elle permettra non seulement d'établir un diagnostic de la situation actuelle et de déterminer les tendances de la production et de l'utilisation des machines agricoles dans les pays d'Afrique, mais également d'examiner les options stratégiques qui s'offrent aux pays d'Afrique désireux d'améliorer les liens entre l'agriculture et l'industrie, ainsi qu'un projet de plan d'action pour le développement de la production de machines et d'équipements agricoles dans la région. La première Consultation régionale, qui est parrainée par les trois secrétariats, devrait être le précurseur d'autres consultations régionales relatives aux secteurs industriels prioritaires, qui seront organisées durant la Décennie.

36. On a également adopté, pour le sous-secteur des industries mécaniques, des programmes intégrés de mise au point et de production sur place d'équipements industriels liés à l'agriculture, notamment d'outils, d'instruments et d'équipements intermédiaires agricoles. De même, on a encouragé la fabrication d'équipements pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation, ainsi que la réparation, l'entretien et la production sur place d'équipements de transport et de communications. Les programmes prévoient également la fourniture des apports nécessaires au secteur des biens d'équipement.

37. En outre, on a organisé deux réunions intergouvernementales d'experts sur la création d'une industrie sidérurgique dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, où l'on a étudié la coopération sous-régionale pour le développement de l'industrie sidérurgique. Deux réunions intergouvernementales d'experts sur les produits chimiques - une pour les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe et l'autre pour les pays d'Afrique de l'Ouest - ont adopté des recommandations relatives à la mise en oeuvre de projets prioritaires dans le secteur de l'industrie chimique.

38. Les activités liées aux industries métallurgiques ont connu un essor considérable; on a en particulier mis l'accent sur l'industrie de la fonderie qui, bien qu'exigeant peu d'investissements, peut avoir des incidences importantes sur l'industrialisation d'un pays. Une assistance a été fournie dans les domaines comme la modernisation des aciéries et la production d'aluminium.

Un Institut central de recherche et de développement pour l'industrie métallurgique a été créé en Egypte et l'on s'apprête à mettre en place un centre similaire au Nigéria. A l'échelon régional, des études ont été consacrées à la possibilité d'établir au Nigéria une usine régionale de cuivre qui serait approvisionnée en matière première par la Zambie, et l'on élabore actuellement en Afrique de l'Est un projet de création d'un laboratoire de triage des minerais.

39. Dans le secteur des agro-industries, l'accent sera mis sur l'utilisation de matières premières et de ressources humaines locales, grâce à la création de petites usines pilotes employant des équipements efficaces mais non complexes et contribuant au traitement et à la transformation sur place d'une proportion de plus en plus importante des matières premières de la région, conformément au Plan d'action de Lagos. Par exemple, le développement au Kenya de la production de structures telles que charpentes, jetées et ponts pourrait servir de modèle à d'autres pays du continent, dans l'esprit de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, de même que les projets relatifs à la production sur place d'emballages protecteurs pour produits alimentaires frais ou transformés, qui permettraient de réduire les déchets et contribueraient à assurer l'autosuffisance des pays sur le plan alimentaire. Dans le domaine de l'industrie alimentaire, on a élaboré, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un programme - comprenant un élément de formation - en vue de la production de farines composées en Afrique.

40. Dans le secteur des matériaux de construction et de la construction, on a également commencé d'élaborer un programme régional détaillé, comportant un système d'information. Des mesures ont été prises afin d'établir aux échelons national, sous-régional et régional, les politiques et instruments de coordination voulus. On a également défini des directives visant à améliorer les installations de production existantes et à en créer de nouvelles, et l'on s'est attaché à renforcer le potentiel sous-sectoriel de recherche et d'information aux niveaux national, sous-régional et régional. Une assistance a également été fournie en vue d'améliorer les systèmes et services de construction et de les adapter à la situation et aux besoins locaux. Sur le plan national, l'assistance technique a davantage été axée sur une utilisation maximale des ressources naturelles locales nécessaires à la production de matériaux de construction pour les logements urbains et ruraux, la priorité étant donnée à la production décentralisée de briques d'argile et de chaux dans de petites et moyennes unités de production.

41. Comme suite à la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et à l'adoption par l'Assemblée mondiale de la santé, de la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000^{10/}, on a commencé de renforcer l'assistance aux industries pharmaceutiques de l'Afrique, continent qui a le taux de mortalité le plus élevé de toutes les régions en développement, qui consomme le moins de produits pharmaceutiques et dont les activités de production dans ce secteur sont insignifiantes. Une formation a été assurée dans ce domaine, et l'on a mis un accent particulier sur les projets liés à l'utilisation de plantes médicinales, afin de contribuer aux programmes de santé sociale. En outre, on élabore actuellement des projets relatifs à la création, en Afrique, d'un centre de conception, de production et d'entretien d'équipements et d'aides techniques bio-médicaux, d'un centre de production de vaccins et d'un centre de développement de l'industrie pharmaceutique dans les pays de la CEDEAO.

^{10/} Résolution 34.36 de l'Assemblée mondiale de la santé, en date du 22 mai 1981.

Technologie

42. Dans le programme de la Décennie, la priorité est donnée au développement des capacités technologiques nationales. Peu après la proclamation de la Décennie par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, le Comité intergouvernemental régional africain de la science et de la technique a tenu une série de réunions pour examiner la contribution de la région africaine au Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et il a créé un groupe de travail des techniques industrielles en Afrique. Le Colloque OUA/ONU/NUDI sur les techniques industrielles pour l'Afrique, qui s'est tenu en novembre 1980 à Khartoum (Soudan) à l'occasion de la troisième Foire commerciale panafricaine, a formulé des recommandations au sujet des mesures que les pays africains devraient prendre, individuellement et collectivement, pour que soient atteints les objectifs du Plan d'action de Lagos relatifs aux techniques industrielles; une réunion complémentaire d'évaluation est prévue pour 1982. On a accéléré le développement des activités du Centre régional africain de la technique, du Centre régional africain de la conception et de fabrication technique (ARCEDEM) et d'autres institutions techniques. Pour ce qui est de l'ARCEDEM, on en a amélioré l'efficacité en créant des ensembles de réseaux au niveau national, en renforçant les capacités techniques locales et en utilisant au mieux les moyens de production existants. Le premier Congrès des savants africains, qui se tiendra à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) du 12 au 18 avril 1982 devrait, adopter diverses recommandations de nature à renforcer l'application des propositions relatives à la science et la technique qui figurent dans le programme de la Décennie.

43. Pour faire prendre davantage conscience au grand public de l'importance de la science et de la technique, il a été décidé de créer un prix africain destiné à récompenser des découvertes scientifiques ou des réalisations techniques marquantes, d'organiser des expositions techniques dans le cadre des Foires commerciales panafricaines et d'étudier la possibilité de créer un fonds pour la science et la technique ainsi qu'un musée des sciences.

44. Les programmes sous-sectoriels décrits aux paragraphes 34 à 41 ci-dessus font une large place au développement et au renforcement des capacités technologiques ainsi qu'à d'autres aspects pertinents de la technologie comme la recherche-développement et les arrangements institutionnels. Diverses publications traitant d'aspects généraux et particuliers de la technologie ont été largement diffusées par les secrétariats.

Mobilisation de ressources financières pour la Décennie

45. Le programme de la Décennie stipule que les pays africains doivent mobiliser des ressources financières tant nationales qu'étrangères pour la réalisation de leurs programmes de développement industriel. Des mesures ont donc été prises en vue de l'élaboration de propositions et de directives qui permettent d'intensifier les activités menées aux niveaux national et sous-régional pour renforcer les institutions financières compétentes.

46. Le financement industriel est un domaine qui se prête à une coopération intra-africaine, et des mesures ont été prises pour que le Fonds africain de développement industriel (FADI) commence à fonctionner. En outre, les secrétariats se penchent sur la proposition tendant à

la création d'un fonds africain de solidarité pour l'industrie et étudient de quelles façons d'autres institutions financières d'Afrique comme la Banque africaine de développement (BAD) pourraient contribuer davantage au financement du programme de la Décennie.

47. Au niveau international, on porte un intérêt particulier à la création de nouveaux mécanismes financiers comme la Banque internationale du développement industriel, car elle pourrait permettre d'augmenter sensiblement les rapports financiers extérieurs dont bénéficie l'industrie en Afrique.

Coopération industrielle intra-africaine

48. Le Plan d'action de Lagos et le programme de la Décennie, soulignent l'un et l'autre qu'il est important d'intensifier la coopération industrielle intra-africaine. On a déjà pris diverses initiatives à cet égard, et notamment aidé les gouvernements africains à établir des protocoles industriels dans le cadre d'une coopération économique régionale et sous-régionale. A leur demande, les pays de l'Union douanière et économique des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) et l'Autorité du Bassin du Niger ont bénéficié de conseils pour la refonte des politiques, stratégies et instruments touchant l'industrie. Des services consultatifs analogues ont été fournis à la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) pour l'élaboration d'un code commun des investissements; quant aux Etats membres de la sous-région de l'Afrique orientale et australe, ils ont reçu une aide pour l'élaboration d'un protocole et d'un mémorandum sur la coordination des politiques industrielles dans le cadre d'une zone d'échanges préférentiels entre ces pays. Les Etats membres de la CEDEAO ont également bénéficié d'une assistance pour l'élaboration d'un protocole touchant la coopération dans l'industrie.

49. La coopération industrielle entre les pays africains a été encouragée par les secrétariats qui ont créé ou renforcé à cette fin des institutions industrielles aux niveaux régional et sous-régional, par exemple le Fonds africain de développement industriel (FADI), le Centre régional africain de la technique, l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), le Centre régional africain de conception et de fabrication technique (ARCEDEM) et l'Institut africain pour la formation et la recherche technique supérieures (IAFTSR). Des travaux préparatoires ont en outre été menés en vue de la mise en place du centre régional africain de services de consultation et de gestion industrielles qu'il est proposé de créer. On voit dans ces institutions des instruments régionaux importants pour la mobilisation des ressources et des capacités technico-opérationnelles nécessaires pour réaliser le programme de la Décennie.

50. Une assistance a aussi été fournie, sur demande, à des organisations régionales et sous-régionales, à des autorités des bassins fluviaux et lacustres et à d'autres organismes pour la mise au point de politiques et de programmes industriels. Une distinction est faite entre les institutions à caractère administratif et celles qui ont un caractère opérationnel (cas par exemple, des institutions s'occupant des ressources naturelles et des matières premières pour l'industrie de la production, de la recherche-développement et de la commercialisation) et l'on s'attache tout particulièrement à maintenir un équilibre approprié entre les deux pour ce qui est de leur développement. En outre, des activités préparatoires entreprises en liaison avec des programmes sous-sectoriels ont abouti à l'identification de projets susceptibles d'être mis en œuvre conjointement par un certain nombre de pays africains.

Assistance technique

51. Des efforts particuliers ont été faits pour renforcer et améliorer l'assistance technique aux pays africains dans le secteur industriel. Ils ont notamment consisté à organiser, à la demande de pays ou d'organisations régionales et sous-régionales déterminés, des missions spéciales pour l'élaboration de programmes industriels à financer par le PNUD et d'autres sources. Les secrétariats ont établi ensemble des propositions touchant le programme régional africain pour le troisième cycle de programmation du PNUD et à la suite de cette action concertée le PNUD a fait figurer le secteur industriel parmi ses priorités en Afrique et a relevé les crédits prévus en conséquence. La Banque africaine de développement (BAD) a également fait savoir qu'elle entendait accorder au secteur industriel une priorité plus élevée dans ses programmes.

Etudes et recherche sur l'industrie

52. Les études sur l'industrie sont indispensables pour comprendre les notions d'autosuffisance et d'autonomie qui sous-tendent le Plan d'action de Lagos. Dans le cadre de la réévaluation générale des activités des secrétariats qui a suivi la proclamation de la Décennie, une attention particulière a donc été accordée à la réorientation des études et des activités de recherche menées par les secrétariats en étroite coopération avec les institutions africaines. A cette fin, l'accent a notamment été placé sur les activités suivantes :

- a) Elaboration des données statistiques nécessaires pour arrêter des objectifs régionaux, sous-régionaux et nationaux (y compris pour le moyen terme) relatifs à la production, aux investissements et à la valeur ajoutée manufacturière et en contrôler la réalisation;
- b) Etudes sur le développement des industries liées aux ressources naturelles, notamment études des ressources en matières premières et en énergie;
- c) Elaboration de politiques et de programmes visant à établir des liens effectifs entre le développement rural et le développement industriel;
- d) Analyses des activités de coopération industrielle aux niveaux régional et sous-régional nécessaires pour atteindre les objectifs de la Décennie;
- e) Examen de la situation de l'Afrique en ce qui concerne l'élaboration d'études relatives à certains sous-secteurs, tels que les industries alimentaires et chimiques et les industries fondées sur le bois;
- f) Détermination des structures industrielles nécessaires aux groupes de pays africains et aux organisations sous-régionales présentant des caractères économiques analogues, sur la base i) d'un examen des structures industrielles existantes et ii) d'un inventaire des ressources naturelles; il sera possible, en se fondant sur les données recueillies, d'élaborer des stratégies sectorielles aux niveaux national et sous-régional;

- g) Etudes sur le développement de l'industrie africaine des biens d'équipement en tant que moteur de l'industrialisation de l'Afrique et analyse des liens entre cette industrie et les autres secteurs;
- h) Elaboration d'une étude sur l'industrie pharmaceutique dans la région,
- i) Etudes sur les aspects généraux et particuliers du programme de la Décennie, y compris la mobilisation des ressources financières, l'utilisation des services consultatifs nationaux, la création de sociétés multinationales, l'esprit d'entreprise dans l'industrie et la coopération industrielle internationale.

Information et publicité au sujet de la Décennie

53. Dans le programme de la Décennie, l'attention est centrée sur la nécessité de prendre des mesures très variées pour le faire connaître dans le monde entier. Les secrétariats des organisations intéressées doivent publier le document décrit plus haut, au paragraphe 21, en quantités suffisantes dans les diverses langues de travail et le diffuser en Afrique ainsi qu'à toutes les réunions concernant le développement économique de la région. Des brochures publicitaires et d'autres publications consacrées à des aspects particuliers ou généraux de la Décennie sont en préparation.

54. Les moyens d'information pouvant grandement contribuer à faire connaître la Décennie, des mesures ont été prises pour assurer leur utilisation effective. On recense les groupes cibles en vue d'une action publicitaire et on prévoit d'organiser des réunions des organisations africaines régionales et sous-régionales et des institutions spécialisées africaines afin de les amener à participer sans réserve à la réalisation du programme de la Décennie. Des missions conjointes seront aussi envoyées dans les pays ainsi que dans les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique et d'ailleurs afin de faire connaître le programme de la Décennie.

55. En vue d'encourager et de faciliter le mouvement des informations sur les activités relatives à la Décennie, non seulement à l'intérieur des pays africains mais également entre eux, des mesures ont été prises pour accroître la portée des systèmes d'information, en particulier du Système d'information et de documentation panafricain (PADIS) et de la Réseau d'informations industrielles et technologiques (INTIB), afin qu'un degré de priorité élargi soit accordé aux informations sur la Décennie. A cet égard, il a également été jugé indispensable d'harmoniser le contrôle de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima dans la région africaine avec celui de l'application du Plan d'action de Lagos.

56. Au niveau international, la réunion des institutions des Nations Unies en vue d'examiner les moyens d'assurer leur participation aux activités de la Décennie (voir plus haut, paragraphe 19) a aussi étudié le rôle que ces institutions pourraient jouer pour faire connaître lesdites activités, non seulement auprès de leurs Etats membres et leurs organes législatifs mais également auprès des divers organes participant à leurs travaux.

III. RENFORCEMENT DU SECRETARIAT

57. L'adoption du programme de la Décennie, et ultérieurement, l'analyse faite par les secrétariats des activités à entreprendre ont montré la nécessité de renforcer la capacité des secrétariats à s'acquitter efficacement des tâches supplémentaires qui leur ont été confiées. L'attention est attirée à cet égard sur le paragraphe 3 d) ii) de la résolution 1(VI) adoptée par la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie^{11/}, qui a invité à prendre :

"les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'appel que l'Assemblée générale des Nations Unies a, dans sa résolution proclamant la Décennie, lancé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et dans lequel il est demandé à celles-ci de fournir des ressources appropriées pour le succès du lancement de la Décennie et pour l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de la Décennie soit entendu, et que des ressources humaines et financières soient mises à la disposition de l'ONUDI et de la CEA aux fins de la Décennie".

58. Il convient aussi de rappeler que l'Assemblée générale, en approuvant la mise sur pied d'un groupe de coordination au sein de l'ONUDI, a prié le Secrétaire général de fournir des ressources appropriées pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la préparation et la mise en oeuvre des activités de la Décennie.

59. Lorsqu'une première affectation de deux postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux à ce groupe, a été approuvée, il était entendu que des ressources supplémentaires seraient requises après la formulation et l'adoption du programme de la Décennie. L'évaluation ultérieure des besoins des secrétariats a montré qu'il est nécessaire d'accroître d'au moins trois administrateurs et deux agents des services généraux les effectifs de la Division mixte CEA/ONUDI de l'industrie à Addis-Abeba et d'affecter deux administrateurs et deux agents des services généraux supplémentaires aux activités de coordination à l'ONUDI. En outre, il faudrait prévoir, au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal en cours, des crédits d'un montant minimum de 200 000 dollars pour les frais de déplacement, de 400 000 dollars pour les réunions spéciales et de 400 000 dollars pour les services de consultants, tous ces crédits étant à partager également entre la CEA et l'ONUDI.

IV. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

60. Le Conseil du développement industriel souhaitera peut-être prendre note du présent rapport. Il pourra aussi souhaiter adopter des mesures en vue de permettre d'affecter les ressources financières et humaines nécessaires pour assurer une coordination permanente et effective des activités menées par l'ONUDI et par la CEA dans le cadre de la Décennie de développement industriel de l'Afrique, et transmettre le présent rapport, avec ses observations et ses recommandations, à l'Assemblée générale, à sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

^{11/} Voir "Rapport de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie" (ID/B/274/Add.1).



with
12162-F



Distr. GENERALE

ID/B/274/Add.1
29 mars 1982

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Seizième session
Vienne, 11-28 mai 1982

Point 7 de l'ordre du jour

DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

Rapport intérimaire

Additif

Rapport de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie*

(organisée conjointement par le CEA, l'OUA et l'ONUDI)

Addis-Abeba (Ethiopie), 23-25 novembre 1981

Note du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif a l'honneur de transmettre au Conseil du développement industriel, à sa seizième session, le rapport de la sixième Conférence des Ministres africains de l'industrie, tenue à Addis-Abeba du 23 au 25 novembre 1981 (E/ECA/CM.8/2).

* Le présent document a été reproduit tel qu'il a été reçu et n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle de la part du Secrétariat de l'ONUDI.

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr. GENERALE

E/ECA/CM.8/2

2 décembre 1981

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième réunion de la Conférence des Ministres
Tripoli (Jamahiriya arabe libyenne), 27-30 avril 1982

RAPPORT DE LA SIXIEME CONFERENCE
DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE

(organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI)

Addis-Abeba (Ethiopie), 23-25 novembre 1981

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
PREMIERE PARTIE - COMPTE RENDU DES DEBATS		
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1 - 4	1
Ouverture de la réunion	5 - 23	1
Election du bureau (point 2 de l'ordre du jour)	24 - 25	5
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 3 de l'ordre du jour)	26	6
Rapports d'avancement des travaux de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie et de la Réunion extraordinaire du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique (point 4 et 5 de l'ordre du jour)	27 - 34	7
Rapport de la Réunion inter-gouvernementale d'experts sur la formulation et l'exécution d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (point 6 de l'ordre du jour)	35 - 55	9
Examen des projets de résolutions et des recommandations, élection des membres du Comité des progrès de l'industrialisation, date et lieu de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie et adoption du rapport (point 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour)	56 - 64	14

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
DEUXIEME PARTIE - RESUME DES CONCLUSIONS		
A. RAPPORTS INTERIMAIRES DECOULANT DE LA CINQUIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE ET DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE (point 4 et 5 de l'ordre du jour)	1 - 4	15
B. FORMULATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME POUR LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE (point 6 de l'ordre du jour)		
Cadre pour la préparation et la mise en oeuvre du programme de la Décennie (1980-1990) (ECA/IDD.1/INR/WP/1)	5 - 12	15
Directives pour la formulation des stratégies pour les sous-secteurs et domaines industriels principaux (1980-1990) (ECA/IDD.1/INR/WP/2)		
A. Principaux sous-secteurs industriels prioritaires	13 - 20	20
B. Facteurs principaux et intrants connexes	21 -	24
C. Energie	22 - 24	24
C. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE (point 8 de l'ordre du jour)	25 -	26
D. DATE ET LIEU DE LA SEPTIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE (point 9 de l'ordre du jour)	26 - 27	26
TROISIEME PARTIE - RESOLUTIONS		
1(vi) - Formulation et mise en oeuvre d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique		27
2(vi) - Fonds africain de développement industriel		38
3(vi) - Création d'une banque internationale du développement industriel		39
4(vi) - Remerciements au Gouvernement et au peuple éthiopiens		40

PREMIERE PARTIE

COMPTE RENDU DES DEBATS

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La sixième session de la Conférence des Ministres africains de l'industrie s'est tenue du 23 au 25 novembre 1981 à Addis-Abeba (Ethiopie) sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

2. Participaient à la Conférence des représentants des pays ci-après: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Niger, Nigeria, Ouganda, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Togo, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Etaient présents en qualité d'observateurs: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre du commerce international.

4. Assistaient également à la réunion en qualité d'observateurs: la Société ouest-africaine d'études de marché et d'analyse des investissements (WAMARIAA), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), l'African Reinsurance Corporation (AFRICA-RE), le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques (ARCEDEM), le Bureau intergouvernemental pour l'informatique (IBI), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation de la propriété industrielle pour les pays anglophones d'Afrique (ESARIPO) et l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques.

Ouverture de la réunion

5. M. Tesfaye Dinka, Ministre éthiopien de l'industrie, en sa qualité de Président de la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie, a déclaré la Conférence ouverte. Au nom du Bureau sortant de la cinquième Conférence, il a souhaité la bienvenue aux participants à la sixième Conférence, pour ensuite brosser un tableau général des activités du Bureau au cours des deux dernières années. Il a fait allusion à la solidarité dont ont fait preuve les Etats africains dans la préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et dans leur participation efficace à ses travaux. Déçus des résultats auxquels avait abouti cette Conférence, les Etats africains se sont rendus compte plus que jamais de la nécessité d'appliquer une stratégie fiable de développement fondée sur une industrialisation autonome et auto-entretenu. En conséquence, les ministres ont élaboré des propositions détaillées de développement industriel en Afrique qui ont été incorporées dans le Plan d'action de Lagos et adoptées au premier sommet économique des chefs d'Etat et de gouvernement africains, tenue en avril 1980 à Lagos.

6. Un des rares résultats positifs et pratiques de la troisième Conférence générale de l'ONUDI a été la proclamation à l'unanimité de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (1980-1990). Le Président s'est félicité des efforts faits par les chefs de secrétariat de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI en vue de promouvoir l'industrialisation africaine. Il a également mentionné le rôle de plus en plus actif que joue le PNUD dans ce domaine. Il a ensuite présenté M. Fiseha Desta, Secrétaire général adjoint du Conseil administratif militaire provisoire (CAM^o), Vice-Président du Conseil des ministres et membre du Comité exécutif de la COPWE et il l'a invité à inaugurer officiellement la Conférence.

7. Dans son allocution, M. Fiseha Desta a fait observer que la situation économique actuelle de l'Afrique était peu satisfaisante et a souligné le rôle important que l'industrialisation était susceptible de jouer pour remédier à cette situation. Il a passé en revue les structures industrielles actuelles en Afrique et a souligné leurs contraintes et leurs faiblesses lesquelles exigent que des mesures urgentes soient prises pour y faire face. Ces faiblesses étaient notamment, les suivantes: des termes peu favorables de l'échange pour financer l'industrialisation africaine, l'absence de promotion des produits manufacturés pour l'ensemble des populations, le manque de liens sectoriels, des activités de transformation très limitées en ce qui concerne les ressources naturelles locales, une dépendance excessive à l'égard de l'extérieur ainsi qu'une utilisation inappropriée des techniques étrangères et une répartition peu judicieuse des industries créant des disparités entre le secteur rural et le secteur urbain. Il a brièvement exposé l'expérience de son pays en ce qui concerne le développement et la planification économique depuis la révolution et a fait remarquer la place importante accordée aux industries manufacturières. M. Fiseha Desta a déclaré que le Plan d'Action de Lagos constituait un gros effort visant à définir les problèmes économiques de l'Afrique et à fournir des solutions durables. Il a donc garanti l'appui plein et entier de son pays aux activités du Plan et a fait appel à tous les Etats membres pour qu'ils coopèrent activement à sa mise en oeuvre. En ce qui concerne le problème de l'énergie au niveau mondial il a instamment demandé que durant la Décennie l'accent soit mis tout particulièrement sur les activités de recherche-développement en matière de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

8. M. Fiseha Desta a insisté sur la portée de la Conférence qui visait non seulement à évaluer l'industrialisation de l'Afrique, mais également à élaborer des stratégies visant à assurer le développement industriel du continent et fondées sur les besoins de ses populations et sur ses ressources locales.

9. Il a conclu en soulignant l'importance de la Décennie, les apports considérables nécessaires au succès de sa mise en oeuvre, l'aide que l'on attendait des institutions de financement et des organisations internationales et il a averti les pays africains que le succès de la Décennie dépendrait de leur engagement politique, de leurs sacrifices et de la mesure de leur coopération économique.

10. Dans sa déclaration, M. Abd-El Rahman Khane, Directeur exécutif de l'ONUDI, a fait observer que l'on pouvait considérer la présente session de la Conférence comme le couronnement des initiatives africaines ayant finalement amené l'Assemblée générale des Nations Unies à proclamer les années 80 Décennie du développement industriel en Afrique. Il a souligné l'importance de la Conférence des ministres africains de l'industrie, reconnu le rôle d'avant-garde que l'Afrique a joué dans les préparatifs et les travaux de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et a indiqué que la quatrième Conférence générale se tiendrait en Afrique à l'invitation du Président et du Gouvernement du Kenya.

11. M. Khane a souligné la coopération harmonieuse qui avait existé entre les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI lorsqu'ils ont pris des mesures complémentaires destinées à aider les pays africains à mettre en oeuvre la Décennie. Il a indiqué que lors de la réunion intergouvernementale d'experts africains on avait élaboré et étudié des documents portant sur les stratégies et mesures pratiques industrielles destinées à mettre en oeuvre la Décennie. Dans ces documents, on traitait du renforcement des institutions à tous les niveaux, de la planification industrielle, du perfectionnement de la main-d'oeuvre, de la science et de la technologie, des consultations et des négociations, de la mobilisation des ressources financières et de la coopération sous-régionale et régionale entre pays africains dans le domaine industriel.

12. Il a noté que la mobilisation des ressources financières pour le développement industriel du tiers monde, dont on avait reconnu la nécessité lors de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, était devenue un sujet débattu au sein de nombreuses conférences internationales. Comme on l'avait demandé lors de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, le secrétariat avait été prié de préparer et de convoquer une réunion intergouvernementale qui serait chargée de mettre en place un nouveau mécanisme de financement international. Étant donné que les fonds qu'offraient les sources traditionnelles pour le financement de l'industrie étaient extrêmement limités et que la plupart des pays en développement n'avaient pas accès aux fonds des banques commerciales.

13. M. Khane a souligné qu'aucun pays ne pouvait être autosuffisant sur le plan alimentaire s'il n'était pas industrialisé. Il a également noté que malgré des programmes d'action bien conçus, le continent africain plus que tout autre continent ressentait les conséquences des promesses non tenues par le Nord en matière de développement mondial. Compte tenu du manque d'engagements fermes de la part des pays industrialisés, il était impératif que les dirigeants africains, de concert avec les dirigeants de tous les pays en développement, accélèrent le processus consistant à adopter et à appliquer des politiques nationales d'auto-assistance ainsi qu'une véritable coopération sous-régionale et régionale de grande ampleur dans le domaine industriel. Il a souligné que les pays africains devaient nécessairement élaborer des programmes d'auto-assistance au lieu de recourir exclusivement à l'assistance extérieure. Enfin M. Khane a fait remarquer que le volume des ressources disponibles en Afrique dépendait de la volonté politique de les mobiliser.

14. Dans sa déclaration, M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, a brièvement mentionné l'instabilité de la situation internationale et les cinq grandes crises qui menacent la région africaine, à savoir la crise alimentaire, la crise de l'énergie, la crise de la balance des paiements, le fardeau croissant de la dette extérieure et la gestion économique médiocre. Ces crises indiquaient que la région africaine devait de plus en plus compter sur elle-même plutôt que sur le monde extérieur. Le Secrétaire exécutif a invité les ministres de l'industrie à s'attacher à assurer pleinement la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le réaménagement des modalités et des moyens de mise en oeuvre du programme devait bien entendu, se faire compte tenu du fait que la mauvaise organisation de la production et de la distribution, l'absence de compétences en matière de conception et d'élaboration des projets, d'achats d'équipement et de négociations en vue d'acquérir la technologie constituaient les principales caractéristiques du sous-développement de l'Afrique et c'est dans ces domaines que la dépendance de l'Afrique à l'égard du monde extérieur s'accroissait sérieusement. En outre, la réorganisation des économies africaines en vue de leur permettre d'utiliser les ressources abondantes du continent devait revêtir une importance extrême si l'on voulait que l'Afrique arrive à satisfaire les besoins de ses populations.

15. Les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI étaient décidés à continuer d'oeuvrer ensemble à la réalisation des objectifs de la Décennie. Le Secrétaire exécutif a souligné toutefois que le succès des efforts faits par ces secrétariats dépendait essentiellement de ce que les 50 Etats membres feraient seuls, à plusieurs et ensemble en ce qui concerne la responsabilité qui leur incombe de jeter durablement les bases de la révolution industrielle en Afrique.

16. Dans sa déclaration d'ouverture M. P.O. Etiang, Secrétaire général adjoint de l'OUA chargé du développement et de la coopération économique, a dit que la tâche actuelle de l'Afrique consistait à consolider le fondement de l'unité afin de pouvoir surmonter les adversités de la crise économique. Il a souligné que l'adoption du Plan d'action de Lagos en vue du développement économique de l'Afrique au cours des 20 prochaines années ne devrait pas être considérée comme une fin en soi. C'était en fait dans la mise en oeuvre, aux niveaux national, régional et sous-régional, que résidait le problème à surmonter. M. Etiang a mis l'accent sur le fait que la mise en oeuvre effective du Plan d'action de Lagos s'articulerait dans une large mesure, autour du secteur industriel.

17. M. Etiang a également rappelé que l'Afrique pouvait réaliser une industrialisation autosuffisante et auto-entretenu par l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles et la coopération industrielle intra-africaine. Il a mentionné la demande faite par la Conférence au sommet de l'OUA tenue à Nairobi en juin 1981 à la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie pour qu'elle détermine une position africaine commune et adopte un cadre pour le programme de la Décennie, position et cadre qui représenteraient un grand pas dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos dans le domaine industriel.

18. Le Secrétaire général adjoint de l'OUA a exprimé la préoccupation du secrétariat de l'OUA devant la faible participation des Etats membres aux conférences importantes qui se tiennent à Addis-Abeba et a suggéré comme solution que les Etats membres envisagent de renforcer leurs ambassades à Addis-Abeba afin de pouvoir faire face aux tâches inhérentes à ce lieu d'affectation. Il a conclu en se félicitant de la coopération existant entre la CEA, l'OUA et l'ONUDI et a préconisé le renforcement de cette coopération en vue d'une mise en oeuvre effective tant du programme de la Décennie que du Plan d'action de Lagos.

19. M. Michel Poo-Kingue, Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a, dans sa déclaration, souligné que pour atteindre l'objectif clairement énoncé du Plan d'action de Lagos, à savoir l'autosuffisance du continent, les pays africains avaient deux options. La première consistait à recourir aux techniques déjà élaborées par les pays industrialisés. Il n'a pas préconisé cette option mais a, en revanche, demandé instamment aux pays africains d'utiliser, comme il se doit, les technologies existantes, y compris les plus avancées. La seconde qu'il a vigoureusement recommandée résidait dans la révolution technologique, ce qui supposait la mise en valeur des ressources humaines de la région et la mise en place de l'infrastructure scientifique requise pour l'étayer.

20. Il a ensuite insisté sur le rôle crucial que jouait l'informatique dans toutes les activités de la révolution scientifique et technique. A cet égard, il a ajouté que la diffusion de l'ordinateur était une condition à remplir au préalable pour assurer le succès du processus de développement et qu'il fallait, dans l'élaboration d'une stratégie de développement industriel pour l'Afrique, tenir compte du développement combiné des télécommunications par satellite et de l'informatique.

21. En ce qui concerne les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, l'Administrateur assistant du PNUD a déclaré que cette Décennie n'aurait de valeur que si elle préparait les pays africains à prendre une part très active à la révolution technologique actuelle. Il a donc invité ces pays à accorder, dans leurs programmes de développement scientifique et technologique une priorité élevée à l'ordinateur et à participer aux programmes de développement de l'informatique dans le Tiers Monde. L'organisation de la révolution technique dans les pays africains exigeait parallèlement une véritable révolution de leurs systèmes d'enseignement, la coopération intra-africaine revêtant à cet égard une importance fondamentale.

22. Le PNUD accordait son plein appui au programme de la Décennie. En fait, il avait réservé 5,5 millions de dollars à la région africaine pour le financement des projets industriels en cours pendant le cycle 1982-1986, tandis que sa contribution minimale aux programmes de la Décennie s'élevait à 3,5 millions de dollars pour la même période, sans mentionner le montant de 5 millions destiné aux projets énergétiques. L'Administrateur assistant du PNUD a signalé que, vu le montant limité des fonds dont disposait son Organisation, il était souhaitable que les pays africains fassent appel dans une sous-région donnée à de multiples donateurs en vue d'assurer le financement adéquat des projets industriels exécutés dans la sous-région.

23. En proposant au nom de la Conférence, de voter une motion de remerciement à M. Fisseha Desta, le Ministre de l'Industrie de la République du Kenya a insisté sur l'importance des services-conseils et des organes d'information en tant que moyens d'assurer la mise en oeuvre de la Décennie.

Election du bureau de la Conférence (point 2 de l'ordre du jour)

24. La Conférence a élu:

M. Ilungo Ilunkamba, Secrétaire d'Etat chargé du Département de l'économie et de l'industrie (Zaïre) comme Président;

M. Laroussi Hatib, Directeur général, Ministère de l'économie nationale de la Tunisie, comme premier Vice-Président;

M. Ohueno Barthélemy, Ministre de l'industrie de la République populaire du Bénin, comme second Vice-Président; et

M. N:K: Diako, Haut fonctionnaire chargé des questions industrielles (Botswana) comme Rapporteur.

25. Le Président a remercié la Conférence de l'avoir élu et a rendu hommage aux membres sortants du bureau de la Conférence pour les services qu'ils avaient rendus. Il a déclaré que la Conférence était d'une importance cruciale et qu'elle constituait la phase initiale du mandat de son bureau.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (point 3 de l'ordre du jour)

26. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau de la Conférence
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapports intérimaires émanant des recommandations de la Conférence des ministres africains de l'industrie, octobre 1979
5. Rapport intérimaire sur les problèmes émanant de la Réunion extraordinaire du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, mars 1980
6. Examen du rapport de la Réunion intergouvernementale d'experts sur l'élaboration et l'exécution d'un Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique:
 - a) Cadre de travail pour la préparation et l'exécution du programme
 - b) Directives pour l'élaboration des stratégies dans les principaux secteurs et domaines industriels
 - c) Modalités pour le suivi et l'établissement des rapports

7. Examen des projets de résolutions et des recommandations
8. Election des membres du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
9. Date et lieu de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport.

Rapports d'avancement des travaux de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie et de la Réunion extraordinaire du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique (point 4 et 5 de l'ordre du jour)

27. Après avoir brièvement présenté ces points de l'ordre du jour, qui font l'objet des documents ECA/CM.6/INF/WP/6 et 12, le Secrétaire exécutif de la CEA a indiqué les progrès accomplis en ce qui concerne l'élaboration des politiques, la création d'organismes, les activités de développement sous-sectoriel et la coopération industrielle. Concernant l'élaboration des politiques, il a informé les participants à la Conférence de la création récente du Comité mixte intersecrétariats composé de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI et dont l'accord de création avait été signé le 23 novembre 1981 par les trois chefs des organisations concernées. Le Comité mixte avait pour objectif d'aider les pays africains à élaborer, mettre en oeuvre et suivre le programme de la Décennie. Le Secrétaire exécutif a mentionné la Réunion intergouvernementale des experts sur la Décennie dont l'organisation et le service avaient été assurés par le Comité mixte.

28. Concernant la création des organismes, le Secrétaire exécutif a déclaré que le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques était devenu pleinement opérationnel depuis le quatrième trimestre de 1980 bien que ses membres ne soient encore qu'au nombre de 21. Il a lancé un appel aux autres Etats membres pour qu'ils adhèrent au Centre le plus tôt possible et a instamment prié les pays déjà membres d'apporter leur soutien total à l'institution, surtout sous forme de contributions financières.

29. Il a informé les participants à la Conférence qu'à l'heure actuelle, 15 Etats membres avaient signé les statuts du Fonds africain de développement industriel. Il a mentionné les difficultés signalées par la BAD en ce qui concerne la gestion du Fonds. En contradiction avec les statuts actuels du Fonds africain de développement industriel, la BAD insistait pour que le Conseil des gouverneurs du Fonds soit le même que celui de la BAD. Le Secrétaire exécutif a donc demandé à la Conférence des ministres de l'industrie d'examiner la position de la BAD concernant la gestion du Fonds et de donner en conséquence les directives nécessaires.

30. En ce qui concerne le futur centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels, le Secrétaire exécutif a indiqué que l'on avait effectué des activités préliminaires qui avaient débouché sur une réunion intergouvernementale d'experts et qu'une réunion de plénipotentiaires devait se tenir prochainement.

31. Dans le domaine de la coopération industrielle, il a mentionné qu'on avait établi divers schémas de projet portant sur des domaines spécifiques des industries métallurgiques, mécaniques et chimiques. Le secrétariat apportait sa contribution en aidant les MULPOCs à élaborer des codes communs d'investissement ainsi que des protocoles industriels dans le cadre d'accords préférentiels en matière de commerce.

32. Au cours des débats qui ont suivi cette présentation, plusieurs participants ont mentionné les activités menées dans leur pays pour la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos. Ils ont fait l'éloge du rapport établi par le Groupe inter-gouvernemental d'experts sur le programme de la Décennie du développement industriel, ont recommandé son adoption et se sont engagés à apporter tout leur soutien à sa mise en oeuvre. Certains participants ont souligné la nécessité au niveau africain, de la coopération, de l'autonomie, de l'unité, d'une volonté politique et d'efforts soutenus si l'on voulait réaliser les objectifs du Plan d'action de Lagos en général et de la Décennie en particulier. Ils ont recommandé d'utiliser davantage et plus efficacement les moyens d'information publics et privés afin de faire connaître le programme de la Décennie aux populations et de motiver ces dernières pour qu'elles participent pleinement à sa mise en oeuvre. On a également mis l'accent sur l'importance d'accroître le volume des ressources financières extérieures destinées à aider les pays africains à financer le programme de la Décennie. A cet égard, on a appuyé la proposition faite par le Directeur exécutif de l'ONUDI visant à établir un nouveau mécanisme international de financement pour l'industrie, comme l'ont demandé la troisième Conférence générale de l'ONUDI et l'Assemblée générale des Nations Unies. Un représentant a également souligné la nécessité de faire appel à des ingénieurs-conseils africains, qui certainement connaissaient mieux les réalités des pays africains.

33. Plusieurs participants ont brièvement exposé leur point de vue sur le problème de gestion auquel se heurtait le Fonds africain de développement industriel. Après que le Secrétaire exécutif de l'ONUDI eut expliqué la structure et le fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDF) afin d'aider les participants à résoudre ce problème, ceux-ci ont à l'unanimité estimé qu'il fallait garder la structure actuelle du Fonds africain de développement industriel et préconisé au cas où la BAD continuerait à ne pas accepter la structure actuelle du Fonds, que les ministres africains de l'industrie élaborent une nouvelle structure pour gérer le Fonds.

34. Dans les débats sur le futur centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industriels, certains représentants ont estimé qu'on devait d'abord renforcer les institutions existantes et ont pensé que ce centre devait fusionner avec le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, cela afin d'éviter la prolifération des institutions.

Rapport de la Réunion intergouvernementale d'experts sur la formulation et l'exécution d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (point 6 de l'ordre du jour)

35. En l'absence du président de la Réunion intergouvernementale d'experts, le Rapporteur de cette réunion en a présenté le rapport (document ST/ECA/INR/5). Il a dit que le rapport contenait trois chapitres. Le chapitre premier était un résumé des débats et les chapitres 2 et 3 constituaient la partie la plus importante du rapport.

36. Le chapitre 2 contenait le résumé des conclusions tirées des quatre documents mentionnés ci-dessus. Ce chapitre se divisait en quatre parties. Dans la première partie, un certain nombre de mesures étaient proposées par les experts aux niveaux national, sous-régional et régional, interrégional concernant la formulation et l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel (document ECA/IDD.1/INR/WP/1). La deuxième partie traite des directives pour la formulation de stratégies pour les principaux sous-secteurs et domaines industriels (document ECA/IDD.1/INR/WP/2), les troisième et quatrième parties concernent respectivement les questions suivantes: "Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique" (document ECA/IDD.1/INR/WP/3) et "Modalités d'exécution du programme" (document ECA/IDD.1/INR/WP/4).

37. Enfin, le chapitre 3 portait sur le projet de résolution recommandé par les experts pour examen et adoption par la Conférence des ministres sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Les experts ont, en particulier, souligné l'urgente nécessité pour tous les pays de prendre les mesures nécessaires pour entreprendre les actions proposées et suivre la mise en oeuvre du programme de la Décennie à tous les niveaux. En conclusion, le Rapporteur a suggéré qu'une fois adoptée par la Conférence, la résolution recommandée puisse être soumise aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil du développement industriel de l'ONUDI, ainsi qu'à toutes les autres organisations africaines et internationales compétentes, conformément à la procédure en vigueur dans ces organisations.

38. Après que le rapporteur de la réunion intergouvernementale d'experts eut présenté le document, le Président a brièvement expliqué certains des points importants sur lesquels le rapporteur avait mis l'accent.

39. Au cours des discussions qui ont suivi, les participants ont appuyé sans réserve les propositions relatives à la formulation et à la mise en oeuvre d'un programme pour la décennie du développement industriel. A ce propos, ils ont souligné la nécessité de développer et de renforcer la coopération industrielle intra-africaine, en tenant compte des complémentarités, des possibilités de spécialisation et de la libre circulation de l'information sur les marchés, les sources de financement, la technologie et les projets de coentreprises, condition essentielle si l'on voulait que le programme fût appliqué de façon efficace. En un premier temps ces projets

pourraient être exécutés dans le cadre des programmes industriels sous-sectoriels prioritaires déjà approuvés. Les représentants ont souligné l'importance que revêtaient la science et la technologie dans la promotion du développement technologique et industriel au cours de la Décennie, en particulier. Ils ont donc recommandé que tous les Etats membres africains appuient sans réserve, y compris sur le plan financier, les centres régionaux existants, en particulier le FADI, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques ainsi que le Centre régional africain de technologie. Ils ont estimé qu'il fallait accorder la priorité au renforcement des institutions régionales et sous-régionales existantes et entreprendre des études détaillées avant d'envisager la création de nouvelles institutions.

40. Ils ont estimé en outre que la question de la recherche de sources d'énergie nouvelles et renouvelables ne devait pas se limiter à la mise en place de petites industries mais devait être considérée dans un contexte plus large afin qu'elle profite à l'ensemble des activités d'industrialisation. Ils ont souligné la nécessité, pour les organisations et institutions internationales, d'accorder une assistance plus importante tant technique que financière, au développement de la petite industrie en Afrique.

41. Il a été convenu que les institutions régionales et sous-régionales africaines, en particulier la BAD, devaient davantage participer au financement des projets industriels, en particulier ceux qui seraient identifiés pendant la Décennie. Ils ont estimé que la BAD devait consacrer un certain pourcentage de ces ressources financières au financement des projets industriels.

42. De surcroît, les participants ont prié instamment les gouvernements africains d'appuyer sans réserve le FADI. La plupart ont souligné que les statuts du Fonds devaient demeurer tels quels et que la Conférence des ministres africains de l'industrie devait faire fonction de Conseil des gouverneurs, organe de décision suprême du Fonds.

43. Il a été suggéré que des efforts particuliers soient faits pour mettre en valeur et utiliser les facteurs de production locaux que nécessitait l'industrie puisque cela contribuerait à la création et au renforcement de relations inter-sectorielles et, en fin de compte à la réalisation de l'industrialisation auto-entretenu et autonome de l'Afrique. La Conférence a fait sienne l'idée de la création d'une Banque internationale du développement industriel qui devrait faciliter une injection plus importante en Afrique de ressources financières extérieures pour le développement industriel, à des conditions plus favorables que la plupart des conditions en vigueur. A cet égard, elle a fait sienne l'idée de la convocation d'une réunion intergouvernementale placée sous l'égide de l'ONUDI en vue d'étudier les possibilités de création d'une telle Banque.

44. La Conférence a reconnu l'importance que la coopération technique entre pays en développement revêtait pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie. A cet égard, les participants ont notamment attiré l'attention sur l'apport inestimable des conférences de solidarité organisées dans certains pays en développement d'après des projets concrets élaborés avec l'assistance de l'ONUDI en vue d'obtenir la participation d'autres pays en développement à l'exécution des projets du pays retenu. Chaque pays africain a été instamment prié de mettre à profit les dispositions prises par l'ONUDI lesquelles pourraient constituer un moyen important de mettre en oeuvre le programme de la Décennie.
45. Les participants ont mis l'accent sur l'importance du mécanisme de consultations de l'ONUDI et ont instamment prié les pays africains d'en faire une meilleure utilisation et de créer, sous l'égide de l'OUA et avec l'assistance de la CEA et de l'ONUDI, un mécanisme régional africain de consultations.
46. Certains participants se sont félicités des travaux effectués par la réunion intergouvernementale d'experts, tels qu'ils étaient exposés dans le rapport de la réunion. Ils y ont en outre, apporté quelques modifications et prié le secrétariat de les incorporer dans le texte final.
47. Le représentant du centre du commerce international (CTI) a déclaré que les principaux objectifs de son organisation étaient de promouvoir l'exportation de produits primaires, en provenance des pays en développement et notamment de produits non traditionnels. Le Centre apportait son plein appui à la Décennie et contribuerait à fournir des renseignements sur les approvisionnements et les marchés, les opérations de commercialisation et d'importation et à développer les qualifications en matière de commercialisation des exportations à l'aide de programmes de formation.
48. Le représentant de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) a brièvement exposé les activités et les objectifs de l'OAPI, et a déclaré que son organisation contribuait au développement industriel de ses Etats membres en fournissant des renseignements sur la recherche et les brevets, aidant ainsi à l'acquisition et au transfert de technologie pour résoudre les problèmes techniques. L'organisation mettait une banque de données à la disposition de ses Etats membres et organisait des programmes de formation, notamment des séminaires et des colloques. Conformément au Plan d'action de Lagos et au programme de la Décennie, l'OAPI pourrait aider à mieux faire connaître les objectifs de la Décennie en organisant des séminaires nationaux et des programmes de formation pour la négociation de marchés et d'une meilleure utilisation des techniques par les responsables des petites entreprises, ainsi qu'en valorisant les possibilités techniques des pays.
49. Le représentant du BIT a dit que les activités de son organisation dans le domaine industriel comportaient, entre autres, la formation professionnelle industrielle, le développement de la gestion et le développement de la petite industrie et de l'artisanat. A cet égard, il a mentionné l'assistance technique du BIT à plusieurs pays africains pour les aider à créer des centres de formation professionnelle et de développement de la gestion et à élaborer des projets en

matière de petite industrie et d'artisanat. Aux niveaux régional et sous-régional, il a souligné l'assistance fournie par le BIT à la création de Centre inter-africain de formation professionnelle (CIATOF) et de l'Institut de gestion de l'Afrique de l'Est, devenu Institut de gestion des pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, il a ensuite attiré l'attention sur un projet régional en cours relatif à la petite industrie et aux activités artisanales, conçu spécialement pour les femmes africaines. Le représentant a, par ailleurs mis en relief les activités des industriels du BIT ainsi que d'autres programmes du BIT relatifs à l'industrie et portant sur les normes de travail internationales, les relations professionnelles et l'administration du travail, l'amélioration des conditions de travail, la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail, les coopératives, etc... Il a, pour terminer, promis l'appui total du BIT au programme de la Décennie du développement industriel.

50. Le représentant de la CNUCED a déclaré que son organisation était disposée à continuer de fournir au besoin une assistance et un appui techniques aux pays africains, en vue de la création et du fonctionnement d'entreprises multinationales de production dans les secteurs prioritaires. La CNUCED contribuera à une étude de tous les projets multinationaux, afin d'évaluer l'ampleur des besoins techniques, financiers et en matière de gestion et de provoquer un accroissement des ressources financières en provenance des pays en développement, exportateurs de capitaux. Le représentant de la CNUCED a indiqué que celle-ci élaborait des études sectorielles dans les domaines du traitement des produits alimentaires, des engrais, de l'énergie, des produits pétrochimiques, de la pâte à papier et du papier ainsi que des biens d'équipement. Cette organisation fournit également des informations sur les entreprises publiques multinationales et les coentreprises, de même que sur les possibilités de création ou d'expansion de ces entreprises. Le représentant de la CNUCED a noté que les pays africains n'avaient jusqu'ici envoyé aucune demande de renseignements ou de services d'assistance technique.

51. En réponse à une question posée par un représentant et par le Président, le Directeur exécutif de l'ONUDI a brièvement mis en lumière les difficultés financières que rencontrent les organismes des Nations Unies, en particulier l'ONUDI, compte tenu de la réticence des principaux bailleurs de fonds à accroître leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies. Il a tout particulièrement attiré l'attention sur le niveau décevant des contributions annoncées au FNUI, qui fera qu'il sera plus difficile à l'ONUDI de satisfaire les besoins croissants des pays en développement. Il a également exprimé sa déception devant le faible niveau des contributions aux Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

52. Le Directeur exécutif de l'ONUDI a par conséquent lancé un appel pressant aux pays africains, afin qu'ils ne comptent pas uniquement sur l'assistance extérieure qui, à son avis, devrait être considérée comme un appoint et non remplacer les efforts nationaux et collectifs. Il a toutefois estimé qu'étant donné les limites des ressources financières locales, eu égard aux besoins énormes dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de la Décennie, il faudrait un courant plus important de ressources financières extérieures. Les propositions avancées par l'ONUDI en vue de la création d'une banque internationale pour le développement industriel lui semblaient ainsi d'un grand mérite et d'un intérêt particulier pour l'Afrique.

53. A cet égard, le Directeur exécutif de l'ONUDI a également appelé l'attention sur la contribution que le système de consultations de l'ONUDI pouvait apporter à la promotion de la coopération industrielle intra-africaine. Il a signalé que l'ONUDI avait jusqu'alors organisé des consultations dans neuf sous-secteurs et en préparait dans les domaines industriels suivants : formation du personnel, financement industriel et autres sous-secteurs. Il a cependant souligné qu'il importait pour les pays africains d'élaborer leur propre volet régional du système de consultations et a proposé qu'un tel système soit créé dans le cadre de l'OUA. La grande expérience de l'ONUDI, les travaux de base importants déjà entrepris par celle-ci dans la préparation de réunions des consultations mondiales, ainsi que l'expérience déjà acquise par la CEA pourraient être mis à la disposition de l'OUA pour lui permettre de prendre les mesures appropriées dans la mise en place du système régional de consultations dans des sous-secteurs et domaines industriels précis.

54. S'étendant davantage sur les mesures nécessaires à la mise en oeuvre du programme de la Décennie, le Secrétaire exécutif de la CEA a souligné la nécessité de rompre avec les conceptions traditionnelles et de jeter des bases solides pour l'avenir. A ce propos, il convient de lier le développement industriel aux autres secteurs de l'économie. Chaque Etat membre devrait proclamer sa propre décennie du développement industriel national, restructurer ses politiques et stratégies en matière de développement industriel, afin d'atteindre les objectifs escomptés de la Décennie. Pour ce faire il faut affecter une proportion grandissante du budget national au développement industriel, à la formation de la main-d'oeuvre, au commerce, à la technologie et à des utilisations appropriées des matières premières locales. En outre, la création d'une banque nationale du développement industriel devrait permettre de promouvoir la mobilisation et l'acheminement des ressources financières intérieures pour le développement de l'industrie.

55. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de dresser une carte des industries de l'Afrique indiquant le potentiel de développement industriel dans les divers pays et sous-régions. Etant donnée l'importance du facteur financier, ils ont insisté sur le fait que les objectifs visés par la Décennie ne seraient atteints que dans la mesure où les pays africains parviendraient à mobiliser les ressources financières nécessaires. Les ressources locales étant assez limitées, il faudrait faire appel à un apport financier extérieur massif au niveau mondial. A cet égard, la proposition concernant la création d'une banque internationale pour le développement a été bien accueillie. En outre, les représentants ont insisté sur le fait que tous les Etats membres devaient ratifier la nouvelle constitution faisant de l'ONUDI une institution spécialisée des Nations Unies, pour permettre à l'organisation d'aider plus efficacement les pays en développement en général, les pays africains en particulier, à mobiliser des ressources financières extérieures et à réaliser leurs programmes de développement industriel.

Examen des projets de résolutions et des recommandations, élection des membres du comité des progrès de l'industrialisation, date et lieu de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie et adoption du rapport (points 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour).

56. Après avoir examiné le rapport du Rapporteur, les participants à la conférence ont adopté le résumé des conclusions. On trouvera ces conclusions dans la deuxième partie du rapport.

57. La Conférence a ensuite examiné et adopté les résolutions relatives au Programme de la Décennie du développement industriel, au Fonds africain de développement industriel et à une banque internationale du développement industriel. On trouvera ces résolutions dans la troisième partie du présent rapport.

58. A la suite des consultations tenues entre les délégations des quatre sous-régions les participants à la conférence ont statué sur la composition du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. Ces délégations figurent dans la deuxième partie du présent rapport.

59. Sur proposition de la conférence, le Gouvernement zaïrois étudierait la possibilité d'abriter la septième Conférence des ministres africains de l'industrie qui doit se tenir en 1983 et sera précédée comme à l'accoutumée d'une réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique et confirmerait la décision au secrétariat. Le secrétariat a également invité les Etats membres à offrir des facilités d'accueil à la réunion de 1982 du comité des progrès de l'industrialisation qui sera un comité plénier devant se tenir au cours du second semestre de l'année étant donné que l'essentiel des travaux de ce comité serait consacré aux préparatifs pour la mise en oeuvre du programme de la Décennie.

60. Etant donné qu'il n'y avait plus de question à débattre, les participants à la conférence n'ont pas examiné le point 10 de l'ordre du jour.

61. Après examen du projet de rapport, la conférence a adopté le présent rapport. Le secrétariat a été mandaté pour mettre au point le rapport, faire en sorte que ses trois versions concordent et le distribuer aux Etats membres.

62. Une motion de remerciement a été adressée au Président de la sixième Conférence, au Gouvernement éthiopien ainsi qu'aux organisations ayant parrainé la réunion (CEA, OUA et ONUDI) pour les efforts déployés qui ont permis le succès de la sixième session.

63. Le Président a remercié les participants pour leur contribution inestimable aux travaux de la Conférence. Il a félicité les nouveaux membres du Comité des progrès de l'industrialisation de leur élection et a promis que les membres du bureau et du comité feraient tout leur possible pour promouvoir la réalisation du programme de la Décennie et des autres décisions importantes arrêtées par la Conférence.

64. La Conférence s'est terminée le mercredi 25 novembre 1981 à 23 h 45.

DEUXIEME PARTIE

RESUME DES CONCLUSIONS

A. Rapports interinaires découlant de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie et de la Réunion extraordinaire du Comité de progrès de l'industrialisation en Afrique (points 4 et 5 de l'ordre du jour)

1. La Conférence s'est déclarée satisfaite des activités entreprises dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la création d'institutions et des activités sous-sectorielles et, en particulier, dans ceux des industries mécaniques, chimiques, forestières, alimentaires et agricoles, ainsi que de la coopération industrielle.
2. En ce qui concerne la création d'institutions, les structures actuelles du Fonds africain de développement industriel (FADI) devraient rester telles quelles et ce, nonobstant les opinions de la BAD sur la gestion. Entretemps, les Etats membres qui n'ont pas encore signé le statut du Fonds sont instamment priés de le faire dans les délais les plus brefs. De surcroît, si la BAD continue d'insister pour que son Conseil des gouverneurs soit le Conseil des gouverneurs du FADI et d'en faire une condition préalable à sa gestion du Fonds, les ministres de l'industrie doivent mettre au point un mécanisme qui leur permettrait de contrôler et de gérer le Fonds.
3. Les Etats membres qui n'avaient pas encore adhéré au Centre de conception et de fabrication techniques ont été instamment priés de le faire dans les plus brefs délais. On les a également exhortés à lui apporter un appui sans réserve.
4. Sur la question du futur Centre régional africain de services d'ingénieurs-conseils et de gestion industrielle, la Conférence a, après examen, estimé que le Centre envisagé devait fusionner avec le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques, ce qui permettrait l'adoption de la proposition visant à convoquer au début de 1982 la réunion des plénipotentiaires sur cette question.

B. Formulation et mise en oeuvre d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (point 6 de l'ordre du jour)

Cadre pour la préparation et la mise en oeuvre du programme de la Décennie (1980-1990)
(ECA/IDD.1/INR/WP/1)

5. La Conférence a conclu qu'il devait y avoir deux phases dans la mise en oeuvre de la Décennie: la phase préparatoire qui irait de 1982 à 1984 environ et la phase d'exécution qui couvrirait la période 1985 - 1989. Au cours de la phase préparatoire, les activités importantes comprendraient l'élaboration du programme de la Décennie et sa vulgarisation, non seulement au niveau du gouvernement, mais aussi au sein de toute la communauté. Les tâches à entreprendre incluraient des actions aux niveaux national, sous-régional, interrégional et international.

Mesures au niveau national

6. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) les pays devraient entreprendre la préparation d'un portefeuille de projets d'investissements identifiés, afin de faciliter la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Bien que l'identification des projets doive se faire en grande partie au niveau national, il serait également nécessaire d'identifier en même temps des projets industriels nécessitant la coopération aux niveaux sous-régional et régional, en vue de parvenir à des décisions rapides sur la coopération intra-africaine concernant les projets, dont la mise en oeuvre exigerait une coopération aux niveaux sous-régional et régional;

b) une attention tout aussi particulière devrait être accordée aux infrastructures matérielles, aux mécanismes institutionnels, à la protection de l'environnement, à la technologie et, avant tout, à la main-d'oeuvre indispensable pour la mise en oeuvre des programmes et plans industriels;

c) des mesures devraient être adoptées dans le domaine de la science et la technologie, du développement de la main-d'oeuvre industrielle et technologique, spécialement aux différents niveaux de compétences, afin de préparer dans les meilleurs délais la main-d'oeuvre qualifiée capable de planifier, d'exécuter et de gérer des projets industriels;

d) un programme de développement de l'énergie devrait être une partie intégrante des actions à entreprendre, en tenant compte des besoins en main-d'oeuvre qualifiée, en matière de gestion et de développement d'infrastructures industrielles préalables et de technologie;

e) un programme technologique devrait être élaboré qui comprendrait la recherche-développement, la normalisation et le contrôle de qualité, la conception technique et l'adaptation de technologie ainsi que le renforcement du pouvoir de négociation pour l'acquisition de la technologie étrangère;

f) une évaluation détaillée des besoins financiers devrait être entreprise, et des stratégies appropriées devraient être adoptées pour la mobilisation des ressources financières nationales et extérieures, afin de mettre en oeuvre le programme de la Décennie et en particulier, les projets d'investissement à identifier, lorsque les mécanismes nécessaires font défaut, les efforts doivent viser à leur création, de banques nationales de développement industriel, notamment;

g) la coopération internationale devrait être développée et elle devrait comprendre, en particulier, une assistance technique provenant du PNUD, de l'ONUDI et de la CEA et de toutes les autres organisations internationales, ainsi qu'une aide financière plus importante provenant des institutions financières internationales et destinée au secteur industriel en Afrique;

h) des efforts tout particuliers doivent être faits pour mettre en valeur et utiliser des facteurs de production locaux dans les industries locales, ce qui contribuera à l'établissement de relations entre les secteurs.

i) les pays africains qui n'ont pas encore signé la nouvelle constitution d'institution spécialisée de l'ONUDI doivent tout mettre en oeuvre pour le faire dans les délais les plus brefs, afin de rendre l'organisation plus efficace dans la mobilisation de fonds supplémentaires et dans les efforts qu'elle fait pour aider les pays en développement en général, et les pays africains en particulier à mettre en oeuvre leurs programmes de développement industriel.

j) tous les pays africains doivent s'efforcer d'élargir les moyens dont ils disposent pour normaliser et améliorer leurs produits. A cet égard, les pays africains doivent chercher à devenir membres d'ici à la fin de 1982, de l'Organisation régionale de normalisation (ORAN), dont le siège est à Nairobi (Kenya) comme le stipule le Plan d'action de Lagos; et

k) compte tenu de l'apport constructif de l'entreprise industrielle à un développement autonome et auto-entretenu, des efforts doivent être déployés dans chaque pays en vue d'évaluer les capacités autochtones en matière d'entreprise industrielle dont disposent les secteurs public et privé pour la mise en oeuvre du Programme de la Décennie, d'établir une communication efficace avec les entrepreneurs industriels, de concevoir et de mettre en place les mesures d'indication, institutions et services d'appui appropriés destinés à développer les compétences, capacités et activités indispensables en matière d'entreprise industrielle.

Mesures aux niveaux sous-régional et régional

7. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) les politiques et programmes industriels concernant les sous-secteurs et domaines stratégiques industriels devraient être élaborés aux niveaux sous-régional et régional, en vue de promouvoir la complémentarité industrielle fondée sur les ressources spécifiques de chaque pays africain, ainsi que sur la participation conjointe ou croisée propre à faciliter l'optimisation des ressources limitées d'investissement et à élargir les marchés:

b) en vue de donner plus de force à la recommandation du séminaire d'"hommes d'affaires africains sur le développement de l'entreprise industrielle en Afrique" organisé par la CEA du 9 au 14 novembre 1981 à Addis-Abeba, l'OUA, la CEA, le PNUD, l'ONUDI, le BIT, le Centre du commerce international, les organisations internationales concernées et les Etats membres sont invités à apporter un soutien adéquat au Bureau du groupe intérimaire, mis en place par les participants au séminaire en vue de faciliter la formation d'associations régionales de fabricants et d'hommes d'affaires africains:

c) un système d'information devrait être mis sur pied pour encourager les échanges d'informations industrielles et techniques entre les pays africains, en vue de leur permettre de renforcer leurs pouvoirs de négociation et d'obtenir de meilleures conditions d'achat de techniques appropriées à un coût raisonnable:

d) l'établissement de ce système devrait être suivi de l'identification de projets industriels multinationaux, présentant un intérêt pour les pays de la sous-région ou de la région:

e) les institutions régionales et sous-régionales devraient être renforcées et de nouvelles créées, uniquement après l'exécution d'études approfondies:

f) la coopération intra-africaine devrait être encouragée aux niveaux régional et sous-régional dans les domaines de la formation industrielle, de l'énergie, des conseils techniques, du commerce de produits manufacturés, de matières premières et de facteurs de production industriels, d'information industrielle, de science et de technique, des ressources naturelles et de l'harmonisation des politiques budgétaires et commerciales, y compris l'élimination des barrières commerciales:

g) les plans nationaux de développement industriel devraient être coordonnés aux niveaux sous-régional et régional en vue de renforcer la coopération intra-africaine et d'en faire une composante de la coopération sud-sud. A cette fin, des commissions mixtes de deux pays ou plus devraient être créées: et

h) la BAD devrait être invitée à participer au financement de quelques unes des activités du programme de la Décennie, elle devrait notamment affecter une proportion donnée de ses ressources au financement du Programme de la Décennie.

Mesures au niveau international

8. La Conférence a conclu que le flux de ressources financières extérieures disponibles pour les investissements industriels devait être accru.

Consultations et négociations industrielles

9. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) des propositions doivent être formulées en ce qui concerne les positions communes africaines à adopter concernant les négociations Sud-Sud aussi bien que Nord-Sud, dans le domaine du développement industriel et en particulier de la technologie, des cadres industriels, des marchés et des moyens financiers.

b) un mécanisme africain doit être mis en place pour les services-conseils, les négociations et l'arbitrage: ces mécanismes pourraient renforcer et faciliter la coopération industrielle d'abord entre les pays africains eux-mêmes aux niveaux sous-régional et régional, et ensuite entre les pays africains et d'autres pays. Ce mécanisme devra être placé dans le cadre de l'Acte final de Lagos.

Résultats attendus au cours de la Phase préparatoire

10. La Conférence a conclu que les résultats des actions à entreprendre au cours de la phase préparatoire (1982-1984) de la Décennie comprendraient au minimum:

a) l'élaboration d'un ensemble intrinsèquement cohérent de politiques nationales, sous-régionales et régionales, de plans directeurs et de programmes pour atteindre les objectifs de la Décennie en particulier et du Plan d'Action de Lagos en général;

b) la vulgarisation de la Décennie en recourant notamment à une utilisation efficace des moyens d'information.

c) l'élaboration aux niveaux national, sous-régional, régional et international de programmes d'investissements et de projets à soumettre aux institutions financières et d'investissement, ainsi que d'un programme pour le renforcement des institutions financières nationales, sous-régionales et régionales existantes ou la création de nouvelles le cas échéant;

d) l'élaboration d'un plan de développement de la main-d'oeuvre industrielle comprenant en particulier, un programme de formation des cadres industriels et technologiques africains spécialisés aux niveaux national, sous-régional et régional;

e) l'adoption d'instruments politiques destinés à stimuler la coopération industrielle intra-africaine, spécialement dans les domaines du commerce, de la technologie, de la promotion de la spécialisation et de la complémentarité africaine, de l'évaluation des matières premières, du perfectionnement de la main-d'oeuvre, des compétences du Chef d'entreprise, de l'information, des services de consultation, de l'énergie; et

f) la mise en place de mécanismes africains de services-conseils, de négociation et d'arbitrage en matière industrielle dans le cadre de l'Acte final de Lagos.

Modalités de mise en oeuvre

11. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) un comité national de coordination et un élément central au sein de la structure administrative du gouvernement devraient être mis en place là où ils n'existent pas encore, en vue de coordonner, formuler, mettre en oeuvre et suivre le programme national pour la Décennie;

b) un mécanisme inter-gouvernemental devrait être mis en place aux niveaux régional et sous-régional là où il n'en existe pas afin de coordonner les actions nationales, amorcer et suivre la mise en oeuvre des activités et des projets sous-régionaux et régionaux de la Décennie;

c) Le Comité intersecrétariats OUA/CEA/ONUDI pour la Décennie devrait intensifier ses efforts pour réaliser la tâche qui lui a été confiée.

Coopération technique

12. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) l'assistance technique bilatérale et multilatérale sur un plan Nord-Sud et sur un plan Sud-Sud devrait être promue afin de faire progresser les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique spécialement au cours de la Phase préparatoire,

b) l'assistance internationale devrait être promue dans les domaines de l'élaboration des programmes régionaux, de l'identification des priorités ainsi que des sous-secteurs et domaines industriels principaux, du développement de la main-d'oeuvre industrielle et des mécanismes institutionnels préalables, du renforcement de la base technologique et des structures d'information;

c) la communauté internationale, en particulier le PNUD, l'ONUDI, la CEA et toutes les autres organisations internationales devraient intensifier leur assistance technique et réorienter leurs programmes en Afrique en mettant davantage l'accent sur le secteur industriel conformément aux décisions qui ont proclamé les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique;

d) des missions d'experts africains de haut niveau devraient être envoyées sur le terrain pour aider les différents pays africains à leur demande, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, dans l'élaboration de leurs programmes pour la Décennie.

Directives pour la formulation des stratégies pour les sous-secteurs et domaines industriels principaux (1980-1990) (ECA/IDD.1/INR/WP/2)

A. Principaux sous-secteurs industriels prioritaires

Industrie alimentaire

13. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) certaines industries fabriquant des produits destinés à remplacer les importations ont joué un rôle important dans l'industrialisation, mais des efforts doivent être faits pour limiter l'utilisation par ces industries d'intrants importés et assurer le remplacement de ces derniers par des intrants appropriés disponibles localement;

b) l'industrie alimentaire et l'agro-industrie devraient bénéficier d'un rang élevé de priorité en termes de politiques et d'allocation de ressources par les Etats membres et les efforts d'industrialisation qui sont déployés devraient accorder la priorité à la fabrication des intrants agricoles et à la transformation des produits agricoles, par exemple, la production et l'utilisation d'engrais, de pesticides, de machines et matériel agricoles afin d'accroître la production alimentaire.

c) le concept d'un accord alimentaire intra-africain devrait être incorporé dans le cadre institutionnel.

Industrie textile

14. La Conférence a noté que la production des textiles en Afrique est déficitaire malgré les possibilités considérables de production qui existent dans ce sous-secteur. Elle a donc conclu ce qui suit:

a) des mesures efficaces doivent être prises pour renforcer la coopération entre les pays africains en matière de production textile et encourager la mise en place d'entreprises communes et d'autres formes de coopération entre ces pays;

b) des mesures urgentes doivent être prises aux niveaux national, sous-régional et régional pour promouvoir et protéger le marché africain de textiles sans perdre de vue l'amélioration de la qualité de la production et le niveau de la technologie.

Industries forestières

15. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) dans le domaine de la transformation de produits forestiers, l'accent devrait être mis sur la création de petites usines qui coûtent moins cher et peuvent faire une plus grande utilisation des ressources forestières locales; et en ce qui concerne des activités de transformation plus complexes, les pays africains devraient mettre en place des entreprises communes ainsi que d'autres formes de coopération;

b) le programme de développement des industries forestières devrait mettre l'accent, entre autres, sur une exploitation et un reboisement planifiés afin d'éviter des problèmes écologiques.

Industrie des matériaux de construction et du bâtiment

16. Compte tenu de l'importance des industries des matériaux de construction et du bâtiment et des possibilités que ces industries présentent pour un développement basé sur l'utilisation de toutes les ressources disponibles, la Conférence a conclu que les mesures suivantes devaient revêtir un caractère prioritaire:

a) intensification de la production de certains matériaux stratégiques comme le ciment qui sont utilisés pour de grands ouvrages d'infrastructure;

b) développement de la production d'autres matériaux (chaux, liants intermédiaires, produits en argile ou en terre stabilisée, panneaux en bois ou en fibres végétales) susceptibles d'apporter des solutions aux besoins des populations des zones rurales et périurbaines compte tenu des possibilités financières de ces dernières;

c) création d'unités-pilotes de démonstration et de formation pour la production et l'utilisation des matériaux mentionnés plus haut;

d) promotion de la recherche dans le domaine des matériaux de construction et du bâtiment;

e) revalorisation des matériaux et des techniques traditionnels de construction;

f) promotion et création d'entreprises locales de construction et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises.

Industrie métallurgique

17. La Conférence a noté l'importance de l'industrie métallurgique qui est l'un des sous-secteurs de base et a conclu ce qui suit:

a) un rang élevé de priorité devrait être accordé au développement de la sidérurgie ainsi qu'aux industries du cuivre et de l'aluminium;

b) la recherche en matière de mini-usines sidérurgiques devrait être intensifiée afin de promouvoir le développement accéléré de la sidérurgie en Afrique;

c) des entreprises communes existantes ou à créer par des pays africains seraient mises en place pour l'exploitation et la mise en valeur des matières premières, leur développement et leur transformation locale;

d) des sociétés multinationales existantes ou à créer, entreprendraient entre autres les activités suivantes:

- i) identification, élaboration et conception de projets métallurgiques;
- ii) promotion et mise en oeuvre de projets métallurgiques;
- iii) construction et fonctionnement d'unités métallurgiques;
- iv) commercialisation et distribution de produits métallurgiques;
- v) formation du personnel technique, de gestion et d'administration;
- vi) activités de recherche - développement;
- vii) mobilisation de fonds pour le financement des investissements;
- viii) coopération avec les sociétés minières et autres engagées dans l'extraction des matières premières.

Industrie chimique

18. La Conférence a reconnu la haute priorité accordée au sous-secteur chimique au cours de la décennie et a conclu que les actions suivantes devaient être entreprises:

a) création d'usines de fabrication des produits chimiques prioritaires (engrais, pesticides, et produits pharmaceutiques) aussi bien que des produits chimiques basés sur la biomasse;

b) création d'unités pour l'extraction des huiles et essences prioritaires et développement de l'industrie du cuir et des produits dérivés;

c) adoption, lors de la planification des industries chimiques, de mesures pour réduire la pollution au niveau minimum:

d) création de sociétés nationales et multinationales comme celles proposées pour l'industrie métallurgique.

Industrie mécanique

19. Du fait que l'industrie mécanique véhicule la technologie et fournit des machines et du matériel à toutes les activités économiques et sociales, la Conférence a conclu ce qui suit:

a) les Etats membres devraient entreprendre individuellement et collectivement la fabrication des produits industriels légers et lourds tels que les moteurs, les tracteurs, les outillages agricoles, les camions, les autobus, l'équipement ferroviaire, le matériel de télécommunications, les machines textiles, les machines pour la transformation alimentaire et la transformation minière ainsi que les pièces détachées;

b) les installations mécaniques de base telles que la fonderie, la forge, les ateliers de mécanique, les ateliers d'outillage, le traitement à chaud, les revêtements métalliques et d'autres installations de fabrication devraient être développées;

c) des mécanismes devraient être mis en place pour éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires entre les Etats membres;

d) des sociétés nationales et multinationales comme celles proposées pour l'industrie métallurgique devraient être créées.

Petites industries

20. La Conférence a conclu ce qui suit:

a) des efforts devraient être déployés au niveau national pour développer les petites industries y compris l'artisanat et les industries rurales;

b) des technologies appropriées devraient être utilisées;

c) des fonds spéciaux nationaux et sous-nationaux devraient être renforcés et de nouveaux fonds devraient être créés au besoin pour accélérer le développement des petites industries en Afrique en tenant compte de l'existence du Fonds africain de développement industriel (FADI).

B. Facteurs principaux et intrants connexes

21. Pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, la Conférence a conclu que les mesures suivantes soient adoptées pour:

a) le développement des compétences aux niveaux national, sous-régional et régional dans le domaine des études et de la recherche, afin d'identifier les matières premières industrielles disponibles et les produits industriels à fabriquer dans la région;

b) l'adoption d'une législation nationale sur les investissements qui fournirait des informations complètes sur les droits et les obligations des investissements.

c) l'élaboration d'un répertoire général indiquant les sources de financement et les moyens de mobiliser les ressources financières aux niveaux national et sous-régional;

d) la diffusion des informations sur l'aide que pourraient fournir l'ONU et d'autres organismes internationaux, notamment le Système panafricain de documentation et d'informatique (PADIS), l'Organisation africaine pour la propriété intellectuelle, l'Organisation pour la propriété industrielle des pays anglophones d'Afrique (ESARIFO), l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), le Centre régional africain de technologie (CRAT), le Centre régional africain de conception et de fabrication technique, l'Institut supérieur africain de recherche et de formation technique.

C. Energie

22. La Conférence a conclu que:

a) des programmes globaux pour le développement de l'énergie doivent être élaborés et réalisés aux niveaux national, sous-régional et régional afin d'aider le processus d'industrialisation en Afrique;

b) des activités de recherche-développement doivent être entreprises et intensifiées aux niveaux national, sous-régional et régional pour développer les sources d'énergie alternative et renouvelable;

c) des efforts doivent être faits pour exploiter des sources d'énergie nouvelles et de remplacement et peu coûteuses pour le développement des petites industries et du secteur rural.

Modalités de mise en oeuvre du programme (CEA/IDD/INR/WP/4 (d))

23. A la suite de la discussion qui a eu lieu sur les domaines mentionnés ci-dessus, la réunion a conclu ce qui suit:

a) le document ci-dessus devrait comprendre un bref résumé des principales idées du Plan d'Action de Lagos relatives à l'industrie, au commerce intra-africain, etc.

- b) les secrétariats devraient préparer et envoyer aux Etats membres un petit document sur le Chapitre du Plan d'Action de Lagos consacré à l'industrie;
- c) une carte industrielle de l'Afrique serait élaborée pour montrer la répartition et l'emplacement des matières premières, les compétences industrielles disponibles, le niveau technologique, etc... qui sont autant de facteurs pouvant faciliter la mise en oeuvre du Programme de la Décennie;
- d) des efforts supplémentaires devraient être faits pour créer ou améliorer les mécanismes existants en vue du renforcement des mesures destinées à promouvoir la création de sociétés industrielles multinationales et d'entreprises communes entre les pays africains;
- e) les Etats membres devraient individuellement et collectivement créer des mécanismes pour encourager la formation d'organisations locales, publiques et privées de services-conseils industriels;
- f) les Etats membres devraient prendre des mesures pour la création d'une banque de données dans le domaine de l'industrie aux niveaux national et multinational;
- g) les organismes des Nations Unies et les organisations internationales devraient individuellement ou collectivement réorienter leurs politiques, harmoniser et coordonner leur assistance aux pays africains, pris individuellement et/ou collectivement.

Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel pour l'Afrique (ECA/IDD.1/INR/WP/3)

24. La Conférence a conclu ce qui suit:

- a) la planification du programme de la Décennie devrait tenir compte de la nécessité d'un contrôle et d'un suivi réguliers de sa mise en oeuvre. En conséquence, les données qui seront requises pour l'évaluation des progrès de la mise en oeuvre devraient être collectées sur une base régulière et en particulier avant le démarrage des activités de la Décennie proprement dites;
- b) au niveau national des éléments centraux devraient être mis en place là où ils n'existent pas. En plus, chaque Etat membre mettrait sur pied un comité national de coordination comprenant des cadres de haut niveau représentant les ministères appropriés, les secteurs public et privé, les chambres de commerce et d'industrie, les universités, les institutions financières, de recherche ainsi que les associations professionnelles. Un comité inter-ministériel serait également créé pour conseiller et aider les services centraux et le comité de coordination;
- c) lors de la délivrance de permis aux entrepreneurs privés et de la signature d'accords avec ces derniers, les Etats membres devraient prendre des dispositions pour assurer le contrôle et le suivi réguliers des activités de ces entrepreneurs au niveau des usines;

d) au niveau sous-régional, les institutions existantes comme les MULPOCs ou les autres organes intergouvernementaux devraient assurer le contrôle et le suivi de la mise en oeuvre du programme sous la direction des comités techniques sous-régionaux;

e) des séminaires et des missions d'évaluation seraient organisés avec l'assistance de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI en collaboration avec toutes les autres organisations internationales concernées; la Conférence des ministres africains de l'industrie et son Comité des progrès continueraient à servir de cadres pour le suivi des activités au niveau régional.

C. Election des membres du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
(Point 8 de l'ordre du jour)

25. Les pays suivants ont été élus à ce titre de l'ordre du jour:

<u>Bureau</u>	:	Président	- Zaïre
		Premier Vice-Président	- Tunisie
		Second Vice-Président	- République populaire du Bénin
		Rapporteur	- Botswana
<u>Membres</u>	:	Sous-région de l'Afrique de l'Est	: Lesotho, Mozambique, Ouganda
		Sous-région de l'Afrique du Centre	: Angola, Burundi, République- Unie du Cameroun
		Sous-région de l'Afrique du Nord	: Algérie, Egypte, Soudan
		Sous-région de l'Afrique de l'Ouest	: Guinée, Nigéria, Haute-Volta

D. Date et lieu de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie
(Point 9 de l'ordre du jour)

26. La Conférence a proposé que le Zaïre abrite la septième Conférence des ministres africains de l'industrie qui doit se tenir en 1983. Les membres de la délégation du Zaïre ont pris note et ont donné leur accord de principe à cette proposition mais ont informé les participants à la Conférence que le Gouvernement du Zaïre étudierait la proposition et ferait part de sa décision finale au secrétariat de la CEA en temps voulu. Comme par le passé, la Conférence des ministres serait précédée d'une réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique.

27. Le secrétariat a également proposé que tout Etat membre souhaitant abriter la septième réunion de 1982 du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique qui devrait être un comité plénier, fasse part de cette offre à la CEA par télégramme avant le 31 mars 1982. Au cas où aucune offre ne serait reçue à cette date, le Secrétariat déciderait alors de tenir la réunion à Addis-Abeba dans le courant du deuxième semestre comme indiqué dans la résolution relative à la Décennie.

TROISIEME PARTIE

RESOLUTIONS

1(vi) Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

La Conférence des ministres africains de l'industrie

Rappelant la résolution A/RES/35/56(B) de l'Assemblée générale des Nations Unies, proclamant les années 1980 à 1990 Décennie du développement industriel de l'Afrique:

Rappelant la résolution antérieure de l'OUA CM/Res.888(XXXVII) qui, entre autres, demande à tous les Etats membres de l'OUA de prendre, avec l'assistance de l'ONUDI, de la CEA et du PNUD, les mesures nécessaires pour élaborer et exécuter des programmes spécifiques dans le contexte de la Décennie, aux niveaux national, régional et sous-régional:

Guidée par les décisions des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA relatives à une industrialisation accélérée en Afrique et contenues dans la Déclaration d'engagement de Monrovia, dans le Plan d'Action de Lagos et dans l'Acte Final de Lagos:

Notant que le développement et l'exécution des programmes de développement industriel dans les pays africains ont été et seront de plus en plus influencés, entre autres, par:

- les difficultés de balance des paiements, le volume croissant de la dette, les charges qu'entraîne son service ainsi que les systèmes monétaires existant en Afrique
- le mode de consommation qui révèle clairement que la plupart de pays africains consomment ce qu'ils ne produisent pas et produisent ce qu'ils ne consomment pas:
- la production agricole dont la tendance persistante à la baisse a entraîné entre autres une diminution des facteurs de production industriels essentiels et l'augmentation des importations alimentaires
- l'énergie dont les importations représentant une part de plus en plus importante dans la facture totale des importations:
- le coût des facteurs de production importés qui deviennent des éléments toujours plus importants dans la production industrielle:
- le niveau de développement de l'infrastructure matérielle et institutionnelle:

- la crise économique internationale, qui va en s'aggravant, et son incidence sur les économies africaines y compris les problèmes cruciaux qui surgiraient si la fourniture de biens essentiels à l'Afrique était arrêtée;
- les problèmes complexes découlant de la pollution de l'environnement causée par une industrialisation mal conçue;
- le développement et l'utilisation systématique des compétences en matière d'entreprise industrielle en Afrique, compétences essentielles pour déterminer la taille et la structure des marchés, le choix des produits ainsi que leurs méthodes de fabrication.

Déterminés à opérer une transformation structurelle des économies africaines lesquelles sont actuellement extraverties et se trouvant, par le biais de l'industrialisation, dans une situation de forte dépendance à l'égard des économies extérieures.

Prenant en considération le rapport de la Réunion intergouvernementale d'experts sur le Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique qui a eu lieu à Addis Abéba (Éthiopie) du 19 au 24 octobre 1981 pour préparer la présente réunion.

A. Adoption des propositions relatives au programme de la Décennie

1. Adopte les propositions concernant l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique ainsi que les conclusions de la Réunion intergouvernementale d'experts, relatives aux questions suivantes:

- a) Cadre pour l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de la Décennie 1/;
- b) Directives pour l'élaboration des stratégies dans les sous-secteurs et domaines industriels principaux 2/;
- c) Modalités de mise en oeuvre du programme de la Décennie 3/;
- d) Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du programme de la Décennie 4/.

1/ Document ECA/CM.6/INR/WP/1/Rev.1

2/ Document ECA/CM.6/INP/WP/2/Rev.1

3/ Document ECA/CM.6/INR/WP/3/Rev.1

4/ Document ECA/CM.6/INR/WP/4/Rev.1

2. Convient d'accorder au cours de la phase préparatoire (1982-1984) un rang élevé de priorité aux mesures suivantes qui permettront d'atteindre l'autosuffisance dans les secteurs de la production alimentaire, des matériaux de construction, des textiles et de réaliser les objectifs de la Décennie et de ce fait, de rendre opérationnelles les dispositions du Plan d'Action de Lagos relatives au secteur industriel spécialement dans les sous-secteurs prioritaires des industries alimentaires et de l'agro-industrie, des industries des matériaux de construction, de l'énergie, de l'industrie textile, de l'industrie forestière, de la métallurgie, des industries mécaniques et chimiques ainsi qu'aux principaux domaines industriels, notamment les installations, l'infrastructure institutionnelle, la technologie, le financement industriel, l'information et l'environnement:

a) un réexamen des législations politiques et stratégies industrielles actuelles en vue de les réorienter vers la mise en oeuvre de la stratégie de développement collectif autosuffisant et auto-entretenu;

b) un examen de la situation du développement industriel en Afrique en vue de l'élaboration d'une carte industrielle de l'Afrique comprenant des éléments comme l'emplacement des matières premières industrielles, les installations de production et la disponibilité de la main d'oeuvre industrielle qualifiée et de la technologie;

c) l'établissement d'un environnement favorable à l'industrialisation y compris, en particulier, l'amélioration des infrastructures matérielles: les transports et les communications, les facteurs de production industriels, les incitations fiscales et autres stimulants en faveur des entrepreneurs industriels nationaux et les avantages sociaux;

d) la création au niveau national d'un mécanisme institutionnel industriel solide de planification, exécution, contrôle et évaluation efficaces des activités de développement industriel et la promotion de petites industries, de l'artisanat et des industries rurales;

e) la mise en valeur de la main d'oeuvre industrielle et technologique pour disposer de l'éventail complet des différentes compétences et de l'expertise nécessaires à chaque stade de développement industriel et éliminer l'exode des compétences;

f) l'élaboration et la mise en oeuvre des plans et programmes de développement de la science et de la technologie aux niveaux national, sous-régional et régional comme partie intégrante des plans de développement économique appropriés, ceux-ci comprendraient aussi les mécanismes institutionnels de développement ou d'amélioration et de commercialisation des technologies nationales aussi bien que l'évaluation, le choix, l'acquisition, l'adaptation locale, l'absorption et la réglementation relative aux technologies étrangères appropriées;

g) la création d'un système efficace d'information et d'une base de données industrielles et technologiques sur les matières industrielles, l'énergie, la main d'oeuvre, la technologie, les installations de production, le financement, les projets, les schémas/projets d'investissement et le commerce;

h) une allocation accrue de ressources financières locales et un plus grand flux de ressources extérieures vers le secteur industriel, y compris le renforcement des mécanismes financiers existants et la création de nouveaux mécanismes financiers aux niveaux national, sous-régional, régional et international pour le financement du Programme de la Décennie spécialement de grands projets d'investissement et de petites industries:

i) le développement et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie;

j) la vulgarisation de la Décennie aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur de la région:

k) l'intensification de la coopération et de l'intégration industrielles intra-africaines comme recommandée par l'Acte Final de Lagos, aux niveaux sous-régional et régional, spécialement dans les domaines de la production industrielle, du financement, de la technologie, de l'information, de la formation ainsi que dans la création de mécanismes africains de consultations, de négociations et d'arbitrage:

l) l'intensification de la coopération internationale pour la promotion des entreprises multinationales africaines et de projets communs dans lesquels participeraient des groupes de pays africains:

m) l'intensification de la coopération internationale, spécialement l'augmentation du volume de l'assistance technique provenant des organisations internationales, en particulier du PNUD et de la CEA en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme de la Décennie:

n) le renforcement des mécanismes et institutions existants ou la mise en place de nouveaux mécanismes et institutions pour coordonner l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional, régional et international;

o) l'adoption de mesures spéciales pour minimiser les effets de l'industrialisation sur l'environnement par le renforcement de la lutte contre la pollution aussi bien que par une gestion plus efficace des ressources hydrauliques situées dans des zones industrielles.

5. Modalités de mise en oeuvre du Programme de la Décennie

3. Lance un appel à tous les Etats membres et à la communauté internationale afin qu'ils soulignent et prennent les mesures nécessaires pour entreprendre les actions proposées pour la phase préparatoire (1982-1984) de la Décennie, en particulier:

a) Actions au niveau national

i) incorporation des concepts et idées contenus dans le Programme de la Décennie dans les objectifs et buts du développement national;

- ii) diagnostic et analyse approfondis des politiques, plans, structures et programmes nationaux dans le domaine industriel ainsi que des accords industriels bilatéraux et multilatéraux existants en vue d'élaborer un plan et programme complets de la Décennie y compris un programme de vulgarisation et de promotion de la Décennie;
- iii) renforcement des comités nationaux de coordination existants ou le cas échéant, création de nouveaux comités nationaux pour la Décennie chargés de donner les directives nécessaires pour l'élaboration, la promotion, la mise en oeuvre, le suivi du programme de la Décennie et assurer la liaison avec les organisations internationales;
- iv) examen et réajustement, là où cela est nécessaire, du mécanisme gouvernemental national de développement industriel pour mettre en place un service central qui servirait de secrétariat au comité national de coordination, s'occuperait des tâches quotidiennes de la Décennie et établirait des relations avec les organisations chargées de la coordination du Programme de la Décennie;
- v) encadrement et motivation des agents de production et de distribution industrielles dans le cadre du renforcement des entreprises industrielles nationales publiques et privées par des mesures de soutien en vue de l'accroissement des investissements industriels et du renforcement et/ou du développement des compétences en ce qui concerne la petite entreprise industrielle;
- vi) examen, le moment venu des mécanismes technologiques nationaux en vue d'élaborer un plan technologique y compris l'infrastructure institutionnelle préalable dans les domaines de la recherche - développement, de la normalisation, du contrôle de qualité de la conception technique, de la protection de l'environnement et des services-conseils afin d'adapter plus efficacement ces mécanismes aux exigences du Programme de la Décennie.
- vii) élaboration d'un plan de mise en valeur de la main-d'oeuvre industrielle en vue de développer dans les différents secteurs l'esprit d'entrepreneur et les compétences techniques nécessaires à la mise en oeuvre de la Décennie;
- viii) adoption de mesures pour la mobilisation des ressources financières nationales et extérieures nécessaires au financement du programme de la Décennie. Ceci doit comprendre l'identification de projets pour la mise au point d'un portefeuille de projets d'investissement dans des industries orientées vers l'exportation;
- ix) coordination des mesures destinées à établir des mécanismes centraux pour la promotion de projets industriels multinationaux, la coopération, les projets communs ainsi que l'identification et l'établissement d'un portefeuille de projets d'investissements;

- x) évaluation et amélioration des installations de réparation, d'entretien et de production de pièces détachées pour l'équipement et les appareils industriels
- b) Actions aux niveaux sous-régional et régional
 - i) évaluation des arrangements intergouvernementaux existants pour la promotion de la coopération industrielle intra-africaine en vue de renforcer ceux qui existent et le cas échéant d'en créer de nouveaux conformément à l'Acte final de Lagos afin de donner de directives générales pour l'élaboration, l'exécution et le contrôle des activités sous-régionales et régionales effectuées dans le cadre de la Décennie;
 - ii) renforcement des mécanismes centraux existants ou création de nouveaux au sein des organisations sous-régionales ou régionales existantes ou encore au sein des MULPOCs desservant des sous-régions où il n'existe pas de telles organisations intergouvernementales: ces mécanismes seraient chargés d'accomplir les tâches quotidiennes liées à la Décennie et d'entretenir des relations avec des services centraux nationaux ainsi qu'avec les organisations chargées de la coordination (OUA, CEA et ONUDI).
 - iii) révision des politiques, activités, projets et institutions dans le domaine industriel afin de les réorienter vers le Programme de la Décennie concernant la région ou la sous-région. Ceci doit comprendre tous les aspects liés à l'industrie tels que la technologie, l'information, les finances, les matières premières, la vulgarisation de la Décennie et l'indentification de mesures pour le renforcement des institutions existantes ou à créer dans la région ou la sous-région notamment l'Institut supérieur africain de formation et de recherche techniques, le Centre régional africain de technologie (CRAT), le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) ou pour la création de nouvelles institutions, si le besoin s'en fait sentir;
 - iv) mise en place d'organismes et de compétences autochtones en matière de services-conseils en vue de fournir les services industriels et de gestion liés à l'élaboration des projets, des études de préfinancement, des prescriptions techniques, des appels d'offre et des contrats; assistance aux gouvernements pour le suivi et l'évaluation de toutes les activités effectuées dans le cadre de projets, notamment l'échelonnement, la supervision et l'harmonisation de leur exécution aux niveaux national et multinational;
 - v) renforcement du Fonds africain pour le développement industriel et établissement de nouveaux mécanismes et institutions de financement destinés essentiellement à augmenter la capacité des Etats membres de réunir les ressources financières considérables nécessaires à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie et à aider dans l'établissement de financements pour les investissements, de garanties de prêt communes et de contrats; et d'accords d'achats entre pays. La BAD est priée d'affecter une proportion donnée de ses ressources à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie.

- vi) évaluation des accords intergouvernementaux actuels en matière d'industrie en vue de les réorienter vers la réalisation des objectifs de la Décennie;
 - vii) établissement d'un mécanisme africain de consultations et d'arbitrage des négociations dans le domaine industriel conformément à l'alinéa b) du paragraphe II.B.1 de l'Acte final de Lagos, auquel une assistance technique ou d'une autre nature serait fournie par le biais de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI. Ce mécanisme régional aurait deux objectifs: d'abord ce serait une instance où des positions communes et des objectifs précis en ce qui concerne la région africaine seraient, lors de réunions régionales préparatoires, arrêtées à l'égard des consultations et négociations tenues dans les instances internationales; ensuite ce serait un centre de promotion de la coopération industrielle et des échanges de matières premières et de produits industriels parmi les Etats membres de la région ou de la sous-région; à cet effet, des réunions de consultations pour certains sous-secteurs et domaines industriels prioritaires seront organisées aux niveaux régional et sous-régional, avec le concours des organisations africaines, internationales et autres intéressées.
- c) Actions aux niveaux inter-régional et international
- i) les possibilités qui s'offrent dans le cadre de la coopération technique entre les pays en développement doivent être utilisées pleinement. Les pays en développement les plus avancés des autres régions sont invités à partager leurs expériences industrielles avec les pays africains. L'organisation des réunions de solidarité dans quelques pays africains en vue de mobiliser l'aide de la part d'autres pays en développement, par le biais de projets bien conçus, en faveur d'un pays africain déterminé devrait être intensifiée.
 - ii) les pays africains sont instamment priés d'adopter une position commune ferme dans toutes les négociations globales et régionales, spécialement dans les réunions des consultations de l'ONUDI et de préparer d'une manière plus appropriée leur participation à ces négociations, afin qu'il y soit fait pleinement droit aux intérêts de l'Afrique tels que reflétés dans le cadre du Programme de la Décennie. Les pays africains doivent mettre en place un mécanisme permanent, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, pour suivre avec vigilance toute l'évolution de ces négociations industrielles internationales et pour assurer leur participation continue à tous les niveaux techniques et pratiques appropriés;
 - iii) les accords de coopération économique existant entre chaque pays africain d'une part et les agences bilatérales ou multilatérales et/ou les bailleurs de fonds d'autre part doivent être réexaminés et réadaptés afin qu'ils tiennent pleinement compte de la politique de l'autosuffisance et du développement industriel auto-entretenu;

- iv) les pays développés doivent mener les consultations et les négociations industrielles dans toutes les instances avec une conviction et un engagement plus fermes en vue d'une coopération industrielle internationale réelle qui soit à l'avantage de toutes les parties concernées. A cet égard, il faudrait mettre la dernière main aux mesures à adopter pour donner au système des consultations de l'ONUDI une base permanente et continue et en faire un cadre de négociations industrielles aboutissant à un engagement des pays participants;
- v) les agences bilatérales et multilatérales sont invitées à adopter le cadre du Programme de la Décennie comme base pour réadapter leurs politiques et programmes en Afrique. Ces réadaptations doivent comprendre les politiques gouvernementales et à travers elles, les politiques des sociétés transnationales et autres investisseurs prenant part au processus d'industrialisation de l'Afrique. Ces agences sont aussi appelées à promouvoir et à vulgariser la Décennie auprès des institutions financières et des organes gouvernementaux délibérants afin de faciliter la coopération industrielle entre les pays africains.
- d) Actions des organisations internationales
- i) le PNUD, l'ONUDI, la CEA ainsi que toutes les autres organisations internationales appropriées sont appelées à entreprendre un examen critique de leurs politiques, programmes et activités en Afrique en vue de les réorienter suivant le cadre du programme de la Décennie. Elles devront intensifier leurs efforts pour l'obtention des ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation des programmes spéciaux qu'elles élaborent pour aider les pays africains à mettre en oeuvre le Programme de la Décennie, comme prévu dans le paragraphe 7 du dispositif de la résolution CM/Res. 838 (XXXIII) de l'OUA.
- ii) les groupes africains spécialement à New York (Siège des Nations Unies), Vienne, Genève, Rome et Bruxelles sont invitées à prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'appel que l'Assemblée générale des Nations Unies a dans sa résolution proclamant la Décennie lancé au Secrétaire général des Nations Unies et dans lequel il est demandé à celles-ci de fournir des ressources appropriées pour le succès du lancement de la Décennie et pour l'élaboration et la mise en oeuvre du Programme de la Décennie soit entendu, et que des ressources supplémentaires humaines et financières soient mises à la disposition de l'ONUDI et de la CEA aux fins de la Décennie;
- iii) les organisations internationales en particulier sont appelées à assister les pays africains dans l'élaboration et la réalisation des programmes spéciaux pour la vulgarisation et la promotion de la Décennie aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur, et pour la formation des compétences spéciales nécessaires pour le contrôle de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et régional;

- iv) comme demandé dans toutes les résolutions sur la Décennie, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) ainsi que d'autres institutions des Nations Unies sont censées intensifier leurs programmes d'assistance technique aux pays africains dans le domaine industriel. Durant la phase préparatoire du Programme de la Décennie, ces assistances devront comprendre l'envoi de missions de haut niveau sur le terrain pour aider les pays membres, à leur demande, à élaborer leurs programmes, national, sous-régional et régional pour la Décennie;
 - v) les organisations internationales sont invitées à étudier la possibilité d'établir de nouveaux mécanismes destinés à augmenter le mouvement des ressources extérieures à des conditions plus favorables aux pays africains afin de permettre à ceux-ci de mettre en oeuvre le Programme de la Décennie. A cet égard, l'ONUDI est invitée à accélérer la prise de mesures visant à créer le plus rapidement possible la banque internationale du développement industriel;
 - vi) afin que les actions et mesures mentionnées ci-dessus soient mises en oeuvre, les pays africains sont invités à intensifier leur représentation et leur participation aux autres réunions politiques et techniques de ces organisations pour s'assurer que les programmes de ces dernières relatifs à l'industrie, en Afrique, soient conformes au cadre du Programme de la Décennie. Ceci pourrait aussi aider à s'assurer qu'un rang de priorité de plus en plus élevé soit accordé de plus en plus souvent aux activités industrielles en Afrique. A cet égard, les pays africains devront faire en sorte qu'une plus haute priorité soit accordée au secteur industriel par le PNUD dans ses programmes nationaux et régionaux. Ceci nécessite un système permanent de communications entre les gouvernements, l'ONUDI, le PNUD et la CEA, les comités nationaux de coordination pour la Décennie pourraient jouer un rôle important à cet égard.
- e) Contrôle de la mise en oeuvre de la Décennie

4. Prie instamment tous les Etats membres et les organisations chargées de la coordination (CEA, OUA et ONUDI) de renforcer les mécanismes existants ou de créer de nouveaux mécanismes pour la coordination, le contrôle et le suivi de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux national, sous-régional et international. Une attention particulière devra être accordée aux mesures suivantes:

- a) Mesures au niveau national
 - i) le comité national de coordination pour la Décennie devra parmi ses activités normales entreprendre une évaluation périodique globale de l'état de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie et en faire rapport aux organes responsables du développement de l'économie nationale;

ii) le mécanisme central opérationnel national pour la Décennie devra mettre en place un système de collecte et d'analyse d'informations et de données sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Il devra envoyer six rapports semestriels au comité national de coordination et à l'OUA ainsi qu'aux organisations chargées du suivi du Programme de la Décennie.

b) Mesures aux niveaux sous-régional et régional

i) la coordination et le contrôle de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie aux niveaux sous-régional et régional devront être assurés dans le cadre des mécanismes de coordination intergouvernementaux déjà existants ou à créer;

ii) des réunions des ministres de l'industrie devraient être organisées dans chaque sous-région africaine pour suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de la Décennie dans la sous-région. De telles réunions auront lieu au moins tous les deux ans, par exemple en 1983, 1985, 1987, 1989, 1991;

iii) les mécanismes centraux créés au sein des organisations sous-régionales et régionales pour la Décennie devront mettre en place un système de collecte et d'analyse d'informations et des données sur l'état de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie. Des institutions sous-régionales et régionales spécialisées devront être étroitement associées à ce processus. Des rapports semestriels seront établis et soumis au Comité intergouvernemental de coordination pour la Décennie ainsi qu'à l'OUA en ce qui concerne les organisations chargées de la coordination (OUA, CEA et ONUDI).

c) Mesures au niveau régional

i) au niveau régional, la Conférence des ministres africains de l'industrie et son Comité des progrès de l'industrialisation devront continuer à fournir une orientation politique globale concernant tous les problèmes relatifs à la mise en oeuvre du Programme de la Décennie, dans le cadre du mécanisme en ce qui concerne la coordination et le suivi généraux de la mise en oeuvre du Plan d'Action de Lagos et de l'Acte final de Lagos;

ii) en 1982, la réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique devra se tenir dans la deuxième moitié de l'année afin de passer en revue les progrès accomplis en ce qui concerne le lancement de la phase préparatoire de la Décennie. La participation à cette réunion sera, comme d'habitude ouverte à tous les pays et les délégations de ceux-ci devront comprendre les directeurs nationaux de planification économique et industrielle. Cette réunion devra être suivie d'une réunion extraordinaire de la Conférence des Ministres africains de l'industrie. Il est important qu'à cette réunion participent les fonctionnaires des organisations africaines sous-régionales et régionales et des institutions spécialisées ainsi que les organismes du système des Nations Unies.

- iii) une révision et une évaluation de la phase préparatoire de la mise en oeuvre du Programme de la Décennie seront entreprises en 1984; la révision de la mise en oeuvre effective du programme se fera en 1987 (révision à moyen terme) tandis que la révision finale sera effectuée en 1991;
 - iv) l'OUA, la CEA et l'ONUDI continueront, comme par le passé, à préparer et à convoquer, dans le cadre du Comité mixte inter-sécrétariats OUA/CEA/ONUDI pour la Décennie, les réunions de la Conférence des ministres africains de l'industrie et du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique.
- d) Mesures au niveau international
- i) quant au suivi de la mise en oeuvre du programme au sein du système des Nations Unies, la CEA et l'ONUDI en collaboration avec l'OUA, sont censées amorcer et coordonner les activités et les contributions au sein du système des Nations Unies, y compris l'assistance technique et financière pour le soutien non seulement des programmes nationaux, mais aussi des programmes régionaux;
 - ii) afin de maximiser les contributions éventuelles d'autres organisations concernées au sein du système des Nations Unies à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de la Décennie et des activités connexes, des dispositions appropriées destinées à assurer une coordination ad hoc au sein du système des Nations Unies devraient être adoptées pour aider et conseiller l'ONUDI et la CEA dans la coordination et le suivi des contributions en provenance du système des Nations Unies.
 - iii) des rapports périodiques devraient être établis au moins une fois par an et soumis à l'ONUDI qui les présenterait au Comité mixte OUA/CEA/ONUDI chargé de l'examen des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes de la Décennie dans les différents pays.

C. Dispositions générales

5. Prie le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur exécutif de l'ONUDI de:

- a) transmettre, conformément aux procédures propres à ces organisations, la présente résolution et les propositions relatives à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique aux organes ci-après:
 - i) dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA;
 - ii) Assemblée générale des Nations Unies;
 - iii) Conseil du développement industriel de l'ONUDI;
 - iv) autres organisations africaines et internationales concernées.

b) prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la vulgarisation de la résolution et du programme concernant la Décennie.

6. Prie en outre le Bureau de la Conférence de faire rapport à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie sur les mesures arrêtées et les résultats obtenus.

2(vi) Fonds africain de développement industriel (FADI)

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Rappelant la résolution 8(v) adoptée à sa cinquième session tenue à Addis-Abeba en octobre 1979, par laquelle elle priait le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de continuer à coopérer avec le Président de la Banque africaine de développement (BAD) en vue de l'exécution de ce projet, afin d'assurer finalement l'autonomie du Fonds prévue dans ses statuts;

Réaffirmant son très grand intérêt dans la création du Fonds dont le rôle est de faciliter des études de pré-faisabilité et de faisabilité en matière d'industries fondées sur les renseignements recueillis dans le cadre des programmes sectoriels et de trouver les moyens de financer ces études;

1. Invite les gouvernements qui ne sont pas encore membres du Fonds à adhérer à ses statuts dès que possible et les gouvernements qui sont membres du Fonds à verser leur contribution en temps voulu;

2. Recommande la stricte application des dispositions des statuts du Fonds, notamment les articles 13 et 17 qui stipulent que l'autorité suprême du Fonds doit être le Conseil des gouverneurs composé des ministres de l'industrie, tandis que sa gestion est assurée par le secrétariat de la BAD pendant une période de cinq ans, à la fin de laquelle, le Conseil des gouverneurs examinera la question de sa structure finale et définitive;

3. Lance un appel aux gouverneurs du Conseil de la BAD pour qu'ils entament des consultations avec les ministres de l'industrie de chaque pays en vue de résoudre la question de la structure à adopter pour la gestion du Fonds afin que les ministres de l'industrie soient investis des pouvoirs nécessaires pour arrêter les buts, les objectifs et les politiques du Fonds;

4. Prie instamment les gouvernements des Etats membres d'harmoniser les positions des différents ministres des finances et de l'industrie afin de permettre un fonctionnement harmonieux du FADI dans le respect de ses statuts.

3(vi) Création d'une banque internationale du développement industriel

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Reconnaissant la nécessité urgente d'augmenter le volume des ressources financières extérieures destinées au développement industriel du tiers monde, notamment de l'Afrique, région la moins développée de toutes et où se trouvent 21 des 31 pays des moins avancés;

Réaffirmant les décisions contenues dans la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi adoptés lors de la troisième Conférence générale de l'ONUDI ainsi que la résolution 35/66(A) de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 1980 relative notamment à la nécessité d'un nouveau mécanisme pour le financement international de l'industrie dans les pays en développement;

Soulignant l'appel lancé dans le Plan d'action de Lagos (paragraphe 73 (a)) pour une coopération entre les Etats membres africains et les pays développés qui déboucherait notamment sur un transfert massif de ressources destinées à financer les programmes et projets industriels à réaliser d'urgence;

Réitérant l'appel dans le Plan d'action de Lagos (paragraphe 15) par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA pour que la communauté internationale comme les organisations internationales concernées apportent leur soutien actif à la mise en oeuvre réussie du Plan;

1. Demande instamment aux gouvernements africains de renforcer, en y incluant des experts du financement industriel, leurs délégations à la sixième session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI qui se tiendra du 11 au 28 mai 1982 à Vienne, afin de participer activement aux délibérations portant sur la convocation d'une Conférence intergouvernementale consacrée à l'établissement du nouveau mécanisme international de financement industriel;
2. Demande au Conseil du développement industriel de prendre la décision, lors de sa sixième session, de convoquer la Conférence intergouvernementale pour qu'elle examine l'importante proposition que le Directeur exécutif de l'ONUDI a faite concernant la création de la Banque internationale de développement industriel et statue à ce sujet, conférence à laquelle tous les pays, y compris les Etats africains qui ne sont pas membres du Conseil du développement industriel, pourront participer à part entière en prenant les mesures qui s'imposent;
3. Prie instamment tous les Etats africains de participer activement à cette conférence intergouvernementale afin de s'assurer qu'il est tenu pleinement compte des intérêts de l'Afrique, eu égard notamment aux besoins spécifiques des pays africains les moins avancés et que ces intérêts se reflètent intégralement dans les décisions de la Conférence intergouvernementale.

4(vi) Remerciements au Gouvernement et au peuple éthiopiens

La Conférence des ministres africains de l'industrie,

Profondément reconnaissante au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour leur très généreuse hospitalité et les dispositions qui ont permis à la Commission économique pour l'Afrique, à l'Organisation de l'unité africaine et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel d'organiser la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie,

Sachant gré au Camarade Fisseha Desto, Secrétaire général adjoint du Conseil administratif militaire provisoire de l'Ethiopie, Vice-Président du Conseil des ministres et membres du Comité exécutif de la COPWE de son éloquente allocution prononcée au nom du Gouvernement et du peuple éthiopiens,

1. Adresse l'expression de sa gratitude au Camarade Mengistu Haile-Mariam, Président du Conseil administratif militaire provisoire et Commandant en chef de l'Armée révolutionnaire éthiopienne ainsi qu'au Gouvernement et au peuple éthiopiens pour leur hospitalité chaleureuse et pour les installations et les services qu'ils ont généreusement mis à la disposition des réunions et de leurs participants,

2. Prie le Secrétaire exécutif de transmettre la présente résolution au Gouvernement éthiopien.

